



Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 PARIS

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT

Fondation reconnue d'utilité publique (décret du 11 avril 2000)
Siège social : 60 rue des Frères Flavien
75020 PARIS

SIREN : 431 968 601

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT

Fondation reconnue d'utilité publique (décret du 11 avril 2000)

Siège social : 60 rue des Frères Flavien

75020 PARIS

SIREN : 431 968 601

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de la **FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **FONDATION DE L'ARMÉE DU SALUT** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la partie « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de la Fondation.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 27 juillet 2026

Les Commissaires aux Comptes

Baker Tilly STREGO

Brice Rogir et Halima Bensalah

I. Bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2025

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
Frais d'établissement	836 208	668 085	168 123	153 525
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, Autres immobilisations incorporelles	2 075 468	1 606 107	469 362	111 822
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	182 731	99 150	83 581	103 884
Immobilisations corporelles	109 451		109 451	293 230
Terrains	48 735 492	3 523 418	45 212 075	44 241 164
Constructions	263 791 987	134 247 982	129 544 005	131 099 027
Installations techniques, matériels et outillages industriels	15 047 993	10 534 664	4 513 329	4 369 906
Autres immobilisations corporelles	29 743 265	23 548 787	6 194 478	6 270 929
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	18 203 214		18 203 214	18 433 315
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 156 394	5 000	2 151 394	3 421 100
Immobilisations financières				
Participations	361 933		361 933	369 393
Autres titres immobilisés	933 588		933 588	511 346
Prêts	1 115 986		1 115 986	1 133 486
Autres immobilisations financières	4 052 073	10 000	4 042 073	3 275 391
Total I	387 345 783	174 243 192	213 102 591	213 787 518
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Stock en cours	58 804		58 804	62 258
Avances et acomptes versés sur commandes	420 879		420 879	380 526
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	12 118 324	1 162 927	10 955 397	9 387 990
Créances reçues par legs ou donations	13 936 446		13 936 446	5 918 764
Autres créances	21 146 285	44 338	21 101 948	15 074 743
Charges constatées d'avance	982 753		982 753	1 030 070
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons obtenus	41 262 606	18 162	41 244 443	46 704 407
Disponibilités	22 650 925		22 650 925	22 970 318
Total II	112 577 021	1 225 427	111 351 594	101 529 075
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	499 922 804	175 468 618	324 454 185	315 316 592

Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
FONDS PROPRES	105 510 088	105 510 088
Fonds propres sans droit de reprise	97 120 000	97 120 000
Fonds propres statutaires	8 390 088	8 390 088
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires	200 000	200 000
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation	39 752 658	37 167 090
Réserves	30 108 681	28 874 391
Réserves statutaires ou contractuelles	30 108 681	28 874 391
<i>Dont réserves des activités sociales et medico sociales sous gestion contrôlée</i>	9 643 977	8 292 699
Autres	-3 933 448	687 159
Report à nouveau	-19 260 598	-14 490 719
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et medico sociales sous gestion contrôlée</i>	-3 269 368	-2 035 020
Excédent ou déficit de l'exercice	421 196	-1 019 337
<i>Dont excédent ou déficit des activités sociales et medico sociales sous gestion contrôlée</i>		
SITUATION NETTE	138 259 930	141 529 318
Subventions d'investissement	20 390 357	20 941 115
Provisions réglementées	7 438 388	7 115 986
Total I	166 088 674	169 586 419
FONDS REPORTES ET DEDIES	15 518 621	9 147 936
Fonds reportés liés aux legs ou donations	24 241 065	19 267 076
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	15 376 897	14 324 088
Fonds dédiés à l'investissement	55 136 583	42 739 100
Total II		
PROVISIONS	2 173 731	1 750 110
Provisions pour risques	885 829	1 441 859
Provisions pour charges	3 059 560	3 191 970
Total III		
DETTES	55 107 613	58 979 727
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 808 961	1 745 284
Emprunts et dettes financières diverses	334 731	464 591
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	13 610 848	11 879 919
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	569 199	233 807
Dettes des legs ou donations	21 370 306	20 535 070
Dettes fiscales et sociales	1 016 575	1 154 242
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 142 679	2 669 645
Autres dettes	1 208 455	2 136 818
Produits constatés d'avance	100 169 368	99 799 103
Total IV (1)		
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	324 454 185	315 316 592
(1) Dont à plus d'un an (a)	51 228 402	55 113 011
Dont à moins d'un an (a)	49 050 015	44 660 346
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

II. Compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	17 087 657	16 346 186
Dont ventes de dons en nature	1 287 869	1 178 533
Ventes de prestations de services		
Dont parrainages	15 799 788	15 167 653
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	206 681 376	199 192 655
<i>143 762 122</i>		<i>138 420 535</i>
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	21 077 681	19 355 518
Mécénats	10 157 762	9 264 551
Legs, donations et assurances-vie	567 584	1 263 510
Contributions financières	10 352 335	8 827 456
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 398 638	342 070
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 889 516	2 355 586
Utilisation des fonds dédiés	85 139	
Autres produits	8 016 267	5 561 676
Total I	1 913 817	1 117 454
	258 150 091	244 271 144
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation des stocks	253 842	161 870
Achats de matières premières et autres approvisionnements	4 225	-16 776
Variation des stocks	482 502	427 471
Autres achats et charges externes	-1 564	-794
Aides financières	89 473 051	84 961 185
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	2 699 575	3 289 025
Autres impôts et taxes	11 766 128	11 178 730
Salaires	1 118 822	1 058 957
Cotisations sociales	88 927 097	85 817 531
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	36 007 407	34 967 404
Dotations aux provisions	12 082 607	11 655 601
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	1 499 422	2 008 096
Reports en fonds dédiés	14 262	
Autres charges	14 054 321	10 257 982
Total II	4 839 927	4 875 021
	263 221 627	250 641 304
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-5 071 536	-6 370 160

PRODUITS FINANCIERS		
De participation	360 000	368 000
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	60	716
Autres intérêts et produits assimilés	2 747 335	1 831 818
Reprises sur dépréciations et provisions	114 030	193 196
Différences positives de change	276	4
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	553 745	423 505
Total III	3 775 446	2 817 239
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	24 038	114 030
Intérêts et charges assimilées	1 598 437	1 630 941
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	7 716	2 781
Total IV	1 630 190	1 747 752
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	2 145 256	1 069 487
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-2 926 280	-5 300 673
PRODUITS EXCEPTIONNELS	204 109	4 336 220
CHARGES EXCEPTIONNELLES	547 196	1 070 567
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-343 088	3 265 653
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V+IX)	262 129 645	251 424 603
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)	265 399 013	253 459 623
EXCEDENT OU DEFICIT	-3 269 368	-2 035 020
Résultat de l'exercice des activités "Propres"	-1 443 573	1 346 729
Résultat de l'exercice des activités "Agréées"	421 196	-1 019 337
Résultat de l'exercice des activités "Tiers"	-2 246 991	-2 362 412
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	5 348 062	5 712 621
Prestations en nature	966 562	643 021
Bénévolat	1 546 926	1 542 625
TOTAL	7 861 550	7 898 266
	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	4 914 526	5 434 932
Mises à disposition gratuite de biens	433 536	277 689
Prestations en nature	966 562	643 021
Personnel bénévole	1 546 926	1 542 625
TOTAL	7 861 550	7 898 266

III. Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos 31 décembre 2025

Présentation de la Fondation

L'Armée du Salut naît en pleine révolution industrielle à la fin du XIXème siècle. Elle est fondée, en 1878, par le pasteur anglais William Booth, choqué par le spectacle des foules ouvrières qui s'entassent dans les quartiers pauvres de l'Est londonien.

Aujourd'hui, l'Armée du Salut est une structure internationale implantée dans plus de 130 pays et rassemble 2,5 millions de salutistes à travers le monde. Elle intervient partout où la nécessité l'exige et où son aide est acceptée. Le Quartier Général International, basé à Londres, est placé sous l'autorité d'un Général qui coordonne l'action au niveau mondial et fixe les grandes orientations. Chaque territoire possède un Quartier Général National. En France, le chef de territoire est le Colonel Jacques Donzé.

La Fondation de l'Armée du Salut est constituée le 11 avril 2000, et devient un organisme reconnu d'utilité publique. Elle tire son origine de l'AOFBAS (Association des Œuvres Françaises de Bienfaisance de l'Armée du Salut) également reconnue d'utilité publique en 1931.

La Fondation de l'Armée du Salut met son engagement et sa compétence au service, de tous ceux qui souffrent, de personnes fragilisées par des accidents de la vie, des dépendances ou des précarités de tous types.

La mission sociale de la Fondation de l'Armée du Salut est globale, et s'articule autour de :

- L'urgence sociale qui consiste à lutter contre l'exclusion et promouvoir l'insertion ;
- L'insertion des plus démunis en milieu ordinaire de vie, par l'éducation, la formation, la culture, le logement et le travail ;
- L'accueil et l'écoute des personnes en situation de détresse ainsi que la distribution de secours et d'aide alimentaire ;
- L'accueil, l'hébergement, l'accompagnement des enfants et des personnes âgées et handicapées ;
- La gestion d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux, de centre de vacances et de loisirs.

A ce titre, le soutien de la Fondation, par l'intermédiaire de subventions de quelle que nature que ce soit, à ces établissements et services, dont certains peuvent être sous financement public et gestion contrôlée, fait partie intégrante de ses missions sociales, afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des personnes accueillies.

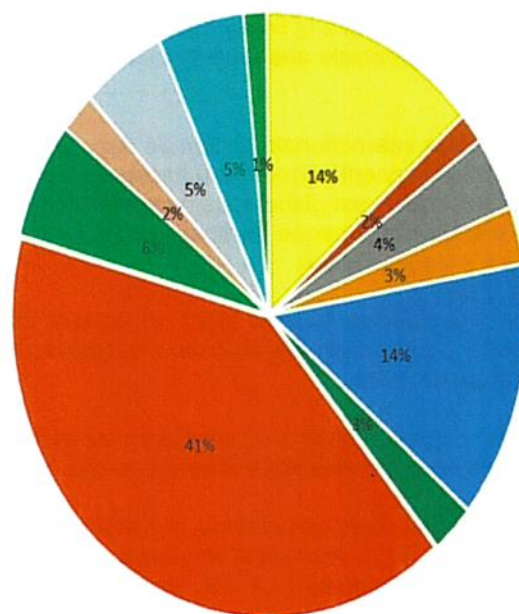
Toutes les actions mises en œuvre en support, et pour permettre la réalisation de ces missions sociales, sont ainsi intégrées dans le périmètre des missions sociales de la Fondation.

Les principales zones d'implantation géographiques de la Fondation sur l'Hexagone sont :

Montants en milliers d'euros	2025		2024	
Auvergne Rhône Alpes	41 327	13,65%	37 789	13,59%
Bourgogne-Franche Comté	4 946	1,63%	4 727	1,70%
Bretagne	12 260	4,05%	12 060	4,34%
Centre-Val de Loire	9 240	3,05%	7 837	2,82%
Grand Est	41 948	13,86%	43 066	15,49%
Hauts de France	8 044	2,66%	8 816	3,17%
Ile de France	122 500	40,47%	104 886	37,71%
Normandie	19 244	6,36%	19 352	6,96%
Nouvelle Aquitaine	6 778	2,24%	6 614	2,38%
Occitanie	15 722	5,19%	13 086	4,71%
PACA	16 363	5,41%	15 321	5,51%
Pays de la Loire	4 321	1,43%	4 554	1,64%
Total des produits	302 693		278 107	

*comptes interco inclus

Présence de la Fondation sur le territoire
(selon les produits 2025)



Ces produits concernent les produits de gestion avant neutralisation des écritures intra-groupe (frais de siège, locations internes, personnel mis à disposition...) ainsi que le montant des produits legs, donations et assurances-vie bruts

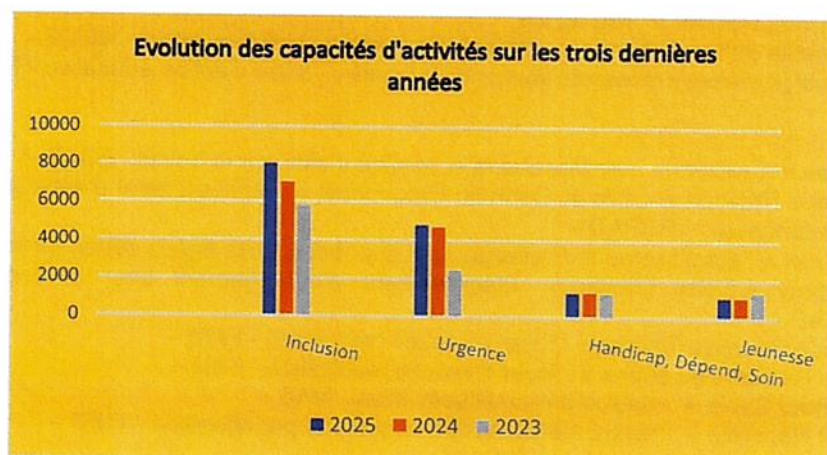
- **Capacité d'accueil**

Celles-ci correspondent aux capacités autorisées par les autorités de contrôles et de tarification.

Capacité d'accueil (en nombre de personnes)	2025	2024	2023
Secteur Inclusion	12865	11713	8 279
Accueil de jour, crèche, distribution alimentaire	2592	2080	2080
Soin	298	207	160
CHRS et autres hébergements pérennes	4333	4633	2719
CADA, CPH, Dispositifs d'accueil de migrants	3871	2855	2122
Résidence sociale et pension de famille	992	1150	782
Atelier d'insertion	387	273	153
Autres mesures d'accompagnement	392	515	263
Secteur Handicap - Dépendance - Soins	1277	1277	1 277
EHPAD	801	801	801
Etablissement médico-social pour personnes handicapées	113	113	113
FAM	220	220	220
Maison d'accueil spécialisée	49	49	49
SMR	24	24	24
Accueil de jour et hébergement temporaire	70	70	70
Secteur Jeunesse	1053	1042	1 358
Maison d'enfants à caractère social	88	88	88
Foyer d'action éducative	100	89	89
ITEP	110	110	108
Centre maternel	77	77	77
Autres dispositifs : Accueil de jour - MNA - autres	678	678	996
Total	15195	14032	10 914

L'année 2025 se caractérise par une augmentation/diminution de 1163 places de la capacité d'accueil qui s'élève désormais à un total de 15 195 places v/s une capacité d'accueil de 14 032 places au titre de l'exercice 2024. Cette évolution est principalement imputable aux activités d'accueil et de distribution alimentaire de l'inclusion.

Evolution des capacités d'accueil par secteurs d'activité (Hors Entreprises d'Insertion)



• Périmètre des comptes annuels

Le périmètre des comptes annuels s'articule autour :

- La Fondation de l'Armée du Salut (le siège), organisme gestionnaire et,
- 54 établissements et services répartis sur la France en 3 secteurs d'activités :

Secteur Inclusion

- Belfort : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -Entreprise d'Insertion
- Chambon-sur-Lignon « Les ACI du Chambon » : chantiers d'insertion - ACI -
- Dunkerque « Au Cœur de l'Espoir » : centre d'accueil de jour - CAJ -
- Le Havre « Le Phare » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Lille « Les Moulins de l'Espoir » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Louviers « Résidence Henri Durand » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Lyon « La Cité de Lyon » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS – Entreprise d'Insertion
- Marseille « Résidence William Booth » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Mazamet « Résidence Foch » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Metz « Le Passage » et « l'Escale » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS –
- Montpellier « Pension de famille Samuel et Marthe Mollet »
- Monnetier-Mornex « Les Hutins » : pension de famille
- Mulhouse « Le Bon Foyer » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Neuilly « L'Amirale Major Georgette Gogibus » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Nîmes « Les Glycines » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS –
- Orléans « La Halte » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS –
- Paris « Résidence Catherine Booth » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Paris « Centre Espoir » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Paris « Léon Jouhaux » : centre d'hébergement d'urgence - CHU -
- Paris « Maison du Partage » : espace solidarité insertion - ESI -
- Paris « Mouzaïa » : centre d'hébergement d'urgence - CHU -
- Paris « Palais du Peuple » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Paris « Palais de la Femme » : résidence sociale
- Paris « Résidence Albin Peyron » : hôtel social
- Paris « Saint Martin » : espace solidarité insertion - ESI -
- Reims « Nouvel Horizon » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Maromme « Résidence Charles Péan » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Saint-Germain-en-Laye « La maison Verte » : centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS -
- Ris-Orangis « L'Oasis » : centre d'accueil pour demandeurs d'asile - CADA -
- Thiais : résidence sociale

Secteur Enfance – Jeunesse

- Charleville Mézières : Dispositif Mineurs non accompagnés
- Chamborigaud « Chaussée » : centre de rencontres et de vacances
- Lyon « Arche de Noé » : centre de loisirs sans hébergement - CLSH -
- Mulhouse « Foyer Marie Pascale Péan » : foyer d'action éducative - FAE -
- Paris « Résidence maternelle Les Lilas » : centre maternel
- Pleugueneuc « Les Crêts Péclets » : lieu de vie
- Saint-Malo « Les Enfants de Rochebonne » : maison d'enfants à caractère social - MECS -
- Strasbourg « Dispositif jeunesse France et Raymond Delcourt » : foyer d'action éducative - FAE -

Secteur Handicap – Dépendance – Soins

- Artenay « Le Château d'Auvilliers » : établissement et service d'aide par le travail - ESAT –
- Bormes-les-Mimosas « Résidence Olive et Germain Braquehais » : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD –
- Chantilly « L'Arc en ciel » : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD
- La Mothe Saint-Héray « Notre Maison » : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD –
- Marseille « Résidence Georges Flandre » : foyer d'accueil médicalisé - FAM –
- Monnetier-Mornex « Résidence Leirens » : foyer d'accueil médicalisé - FAM –
- Montfermeil « Le Grand Saule » : maison d'accueil spécialisé - MAS –
- Montpellier « Institut Nazareth » : institut thérapeutique éducatif et pédagogique - ITEP –

- Nantes « Maison de retraite Protestante » : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD –
- Nîmes « Villa Blanche Peyron » : institut thérapeutique éducatif et pédagogique - ITEP –
- Saint-Etienne « La Sarrazinière » : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD
- Saint-Georges-les-Bains « Le Château » : centre de soins de suite et de réadaptation - SSR –
- Saint-Malo « Résidence Boris Antonoff » : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD
- Strasbourg « Résidence Laury Munch » : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD - et foyer d'accueil médicalisé - FAM
- Tonneins « Le Soleil d'Automne » : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD
- Waldighoffen « Résidence Heimelig » : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD

Le périmètre des comptes annuels intègre 54 établissements secondaires soit 206 établissements (dossiers budgétaires), répartis sur l'ensemble de la France métropolitaine :

- Secteur Inclusion : 30 établissements,
- Secteur Enfance - Jeunesse : 8 établissements,
- Secteur Handicap – Dépendance - Soins : 16 établissements

• Effectifs au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, la Fondation compte parmi ses effectifs 3 036 salariés (hors contrats de remplacement et contrats d'insertion) contre 3014 en 2024, soit 2 843 ETP (Equivalent Temps Plein) contre 2815 en 2024.

• Faits Majeurs de l'exercice

1-1-Modification du périmètre de la Fondation intervenues au cours de l'exercice

Il n'y a aucune modification de périmètre entre 2024 et 2025

1-2-Faits majeurs ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice

1.2.1- Mise en production d'un nouveau système d'information RH

Le 1^{er} avril 2026, un nouveau système d'information pour gérer les besoins des Ressources Humaines (Paye, formation...) a été mis en production. Les coûts liés à ce projet d'un montant de 751k€ ont été amortis sur 3 ans.

1.2.2- Obtention et encaissement d'un legs très significatif

La Fondation a obtenu en 2025 un complément de legs reçu en 2024 significatif. Le montant total de ce legs qui s'élève en total à près de 12M€ est affecté à deux projets : la réalisation de missions sociales sur le territoire de Belfort et le financement de projets pour les jeunes sur l'ensemble du territoire français. Une partie du legs a été encaissé sur 2025, et compte tenu de la nature des projets, la majeure partie des sommes ont été affectées en fonds dédiés dans l'attente de la réalisation de projets conformes à la volonté des testateurs. Ce legs explique sur 2025 l'importance des ressources comptabilisées mais aussi l'augmentation des fonds reportés

1.2.3- Livraisons des chantiers de construction en 2025

- Réhabilitation Mazamet
- Ouverture Résidence Accueil Belfort
- Ouverture Tiers Lieux Résidence Albin Peyron Paris
- Réhabilitation de la MECS à Saint Malo
- Réhabilitation restaurant social Lyon Cité
- Ouverture de la Chapelle à Montpellier

1.2.4- Résultats sur les activités d'insertion déficitaires

La Fondation accompagne et forme des personnes éloignées du travail pour chercher à les former pour qu'elles puissent retrouver du travail à travers plusieurs dispositifs : Atelier Chantier d'Insertion ; Atelier d'Insertion ; Entreprise d'Insertion. Le contexte économique et les modèles de financement de ces activités sont difficiles et l'ensemble de ces activités d'insertion ont pesé sur les résultats comptables de la Fondation à hauteur de - 1,5M€ sur 2025.

Principes, règles et méthodes comptables

Note 1 : Principes comptables retenus par la Fondation

Les conventions générales comptables pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2025 ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les comptes annuels de la Fondation ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC n° 2018- 06 du 05 décembre 2018, modifié par les règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) :

- Du règlement N 2022-06 du 4 novembre 2022 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif à la modernisation des états financiers et modifiant le règlement ANC du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;
- Du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité et notamment le règlement N 2023-03 de l'ANC du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers ;
- Du règlement N° 2019-04 de l'ANC du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;
- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 22 décembre 2025 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis.

Note 2 : Changement de méthode comptable et de présentation

Le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Il en est de même pour le règlement ANC 2023- 03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC 2018-06.

Ainsi, pour L'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, la fondation présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ces Règlements.

La première application du Règlement correspond au changement de réglementation, donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers.

Les dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Changement de présentation des comptes annuels :

Lors du premier exercice d'application, la fondation présente le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés en conformité avec les comptes certifiés.

Par simplification, les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés, dans la colonne « Exercice N-1 », dans les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements).

Changement de méthode comptable :

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions du Règlement (*nouvelle définition du résultat exceptionnel, nouveaux schémas d'écritures comptables liés à la suppression de la technique des transferts de charges, simplification du plan de comptes*) nous avons revu nos principes de comptabilisation synthétisés ci-dessous.

	Avant application des règlements ANC n° 2022-06 / 2023-03	Après application des règlements ANC n° 2022-06 / 2023-03
Valeurs comptables / Produits de cession des éléments d'actif cédés		
Immobilisations corporelles et incorporelles	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation
Immobilisations financières	Résultat exceptionnel	Résultat financier
Autres éléments		
QP des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation
Principaux Transferts de charges		
Charge non inscrite dans le compte adéquat	Transfert de charges	Crédit du compte de charges débité initialement en contrepartie du débit du compte de charges approprié
Refacturations diverses		Inscription au crédit du compte 708 « Produits des activités annexes » ou du compte 7084 « Mise à disposition de personnel facturée »
Remboursements reçus en compensation de charges de personnel		Inscription au crédit des comptes de charges de personnel
Indemnités d'assurance		Inscription en Autres produits selon la liste prévue au PCG

Note 3 : Changement de méthode d'estimation

Aucun changement de méthode d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Note 4 : Événements postérieurs à la clôture

À la suite de l'arrêt d'application de la convention collective CHRS, les salariés concernés, soit environ 1 000 collaborateurs, seront rattachés à la Convention Collective Nationale du 15 mars 1966 (CCN 66). Cet événement est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice et n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes au 31 décembre N. L'impact financier de cette évolution est actuellement estimé sur une base annuelle à environ 2,5 M€ et sera pris en compte dans les comptes de l'exercice suivant. La mise en application se fera au 01 Août 2026.

Note 5 : Continuité d'exploitation

Les états financiers de la Fondation ont été préparés sur la base de la continuité des activités des établissements

Note 6 : Dérogations aux principes comptables

Par dérogations aux règles comptables, des provisions pour indemnités de départ en retraite ont été inscrites partiellement et par exception, dans les comptes de nos établissements et services médicaux sociaux conformément à l'art. R314-45 du CASF à hauteur de 511K€.

Note 7 : Détermination du résultat – Résultat effectif

Le résultat comptable de la Fondation est déterminé par différence entre les produits et les charges.

Le résultat comptable comprend :

- Le résultat définitivement acquis des activités en propre,
- Des résultats sous contrôle du tiers financeur.

Les établissements, y compris le siège, sont sous contrôle des A.R.S. ou des CD qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R.314-52 du C.A.S.F. En ce sens, deux niveaux de résultats apparaissent :

- Le résultat comptable : C'est ce résultat, qui une fois consolidé, est certifié par les Commissaires aux comptes et approuvé par le conseil d'administration.
- Le résultat effectif : Correspond au résultat comptable auquel on ajoute les résultats antérieurs conformément aux décisions tarifaires (c'est-à-dire pour l'exercice 2025 en général celui de l'année 2023).

Le règlement ANC 2019-04 introduit une nouvelle notion de résultat effectif, qui correspond au résultat comptable de l'exercice de l'entité gestionnaire, corrigé des reprises de résultats des années antérieures.

Le résultat de la Fondation résulte de la compensation entre les excédents de certains établissements ou services avec les déficits de certains établissements ou services. Compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement ou service, ces compensations ne peuvent exister de fait.

La distinction du résultat entre les budgets sous contrôle de la tarification et les budgets en gestion des fonds propres se répartit comme suit :

GESTION CONTROLEE						
ETABLISSEMENTS DE LA FONDATION	Résultat comptable Fondation	Traitement comptable versus Fondation	Résultat Comptable Etablissement	Résultats antérieurs à affecter	Dépenses inopposables	Résultat Administratif
Fondation	-	-	-	-	-	-
PARIS - SIEGE	-	-	-	-	-	-
PARIS CAMPS NATIONAUX	-	-	-	-	-	-
STRASBOURG POLYGONE	-	-	-	-	-	-
VILLEPARISIS - DOMAINE DE MORFONDE	-	-	-	-	-	-
Secteur Inclusion	398 726	56 910	341 815	343 725	14 146	12 236
BELFORT - L'AS DE CAREAU	77 094	-	77 094	-	11 343	88 437
LE HAVRE - LE PHARE	235 968	-	235 968	131 115	59 310	45 543
LILLE - LES MOULINS DE L'ESPOIR	352 715	-	352 715	28 497	97 579	421 797
LOUVIERS - RES.HENRI DURAND	241 596	5 503	236 093	72 389	27 947	280 535
LYON - LA CITE	57 308	80 000	22 692	-	710	21 982
MAROMME - RES.CHARLES PEAN	59 757	-	59 757	-	18 592	78 349
MARSEILLE - RES.WILLIAM BOOTH	40 766	-	40 766	12 831	32 617	4 681
MAZAMET - RES.FOCH	283 891	-	283 891	7 420	22 442	254 029
METZ - LE PASSAGE ET L'ESCALE	207 446	-	207 446	185 153	22 294	0
MULHOUSE - LE BON FOYER	112 277	-	112 277	-	2 135	110 142
NEUILLY - BATEAU L'AMIRALE MAJOR G.GOGIBUS	14 630	-	14 630	-	1 626	13 003
NIMES - LES GLYCINES	17 620	-	17 620	-	4 021	13 599
ORLEANS - LA HALTE	32 696	-	32 696	-	7 635	25 060
PARIS - RES.CATHERINE BOOTH	220 796	-	220 796	-	12 336	208 460
PARIS - PALAIS DU PEUPLE	40 802	-	40 802	-	46 585	5 782
PARIS - RES.ALBIN PEYRON	123 655	-	123 655	-	9 377	114 278
PARIS - PALAIS DE LA FEMME	270 625	140 010	410 635	311 254	12 743	112 123
PARIS - CITE DE REFUGE-CENTRE ESPOIR	5 701	-	5 701	-	32 613	38 314
PARIS - MOUZAA	2 011	-	2 011	-	-	2 011
REIMS - LE NOUVEL HORIZON	222 269	2 403	224 672	217 575	9 946	432 301
RIS ORANGIS - L'OASIS	67 217	-	67 217	-	401	66 816
SAINT GERMAIN - LA MAISON VERTE	13 799	-	13 799	-	11 986	25 785
Secteur HDS	570 811	418 268	152 543	554 566	245 659	647 682
ARTENAY - CHÂTEAU D'AUMILLIERS	70 590	-	70 590	100 165	4 781	165 974
BORMES LES MIMOSAS - RES.BRAQUEHAIS	52 364	-	52 364	-	-	52 364
CHANTILLY - RES.ARC EN CIEL	75 828	-	75 828	-	23 596	52 232
LA MOTHE SAINT HERAY - RES.NOTRE MAISON	38 335	-	38 335	-	78 788	117 123
MARSEILLE - RES.GEORGES FLANDRE	47 795	-	47 795	22 724	107 518	178 036
MONNETIER - RES.LEIRENS	54 141	-	54 141	291 497	10 118	335 519
MONTFERMEIL - LE GRAND SAULE	247 870	418 268	170 399	-	72 651	97 748
MONTPELLIER - INSTITUT NAZARETH	335 986	-	335 986	-	48 655	287 331
NANTES - MAISON DE RETRAITE PROTESTANTE	215 977	-	215 977	-	112 775	328 752
NIMES - VILLA BLANCHE PEYRON	64 253	-	64 253	-	15 609	48 643
ST MALO - RES.BORIS ANTONOFF	316 289	-	316 289	-	17 997	298 292
ST ETIENNE - LA SARRAZNIERE	23 815	-	23 815	8 766	18 654	33 703
ST GEORGES LES BAINS - LE CHÂTEAU	127 556	-	127 556	141 813	-	14 257
STRASBOURG - RES.LAURY MUNCH	3 480	-	3 480	50 000	3 694	42 826
TONNEINS - LE SOLEIL D AUTOMNE	109 921	-	109 921	-	264	110 185
WALDIGHOFFEN - RES.HEIMELIG	470 627	-	470 627	57 133	99 229	314 265
Secteur Jeunesse	249 110	64 214	184 896	104 586	36 570	326 052
CHARLEVILLE MNA	9 081	-	9 081	83 105	-	74 024
MULHOUSE - MARIE PASCALE PEAN	102 528	-	102 528	140 000	20 812	221 716
PARIS - RES.MATERNELLE LES LILAS	58 757	64 214	5 457	81 172	38 057	48 571
PLEUGUENEUC - LES CRETS PECLETS	8 852	-	8 852	-	6 747	15 599
SAINT MALO - LES ENFANTS DE ROCHEBONNE	117 655	-	117 655	37 347	39 456	119 764
STRASBOURG - FOYER DU JEUNE HOMME	29 602	-	29 602	-	26 878	56 480
TOTAL DISPOSITIFS TARIFES	421 196	425 572	4 376	106 255	223 235	333 866

GESTION CONTROLEE					
ETABLISSEMENTS DE LA FONDATION	Résultat comptable Fondation	Traitement comptable versus Fondation	Reprise de résultats antérieurs	Dépenses inopposables	Résultat administratif Etablissement
Fondation	162 763				162 763
PARIS - SIEGE	162 763				162 763
PARIS CAMPS NATIONAUX	-				-
STRASBOURG POLYGONE	-				-
VILLEPARISIS - DOMAINE DE MORFONDE	-				-
Secteur Inclusion	2 269 609		883 232		1 386 378
BELFORT - L'AS DE CAREAU	304 739				304 739
CHAMBON SUR LIGNON - PAUSE CAFE	0				0
CHARLEVILLE MEZIERES - MNA	11 835		72 774		60 939
DUNKERQUE - AU COEUR DE L'ESPOIR	77 073		24 132		52 941
LE HAVRE - LE PHARE	121 181				121 181
LILLE - LES MOULINS DE L'ESPOIR	8 004				8 004
LOUVIERS - RES.HENRI DURAND	6 708				6 708
LYON - LA CITE	683 804		646 059		37 746
MAROMME - RES.CHARLES PEAN	7 192				7 192
MARSEILLE - RES.WILLIAM BOOTH	159 988				159 988
MAZAMET - RES.FOCH	37 326				37 326
METZ - LE PASSAGE ET L'ESCALE	36 037				36 037
MONNETIER - LES HUTINS	72 755				72 755
MONTPELLIER - SAMUEL ET MARTHE MOLLET	158 391				158 391
MULHOUSE - LE BON FOYER	491 858		100 700		391 159
NEUILLY - BATEAU L'AMIRALE MAJOR G.GOGIBUS	-				-
NIMES - LES GLYCINES	71 104				71 104
ORLEANS - LA HALTE	58 349				58 349
PARIS - RES.CATHERINE BOOTH	16 764				16 764
PARIS - PALAIS DU PEUPLE	304 950				304 950
PARIS - RES.ALBIN PEYRON	57 300		39 567		17 733
PARIS - ESI SAINT MARTIN	-				-
PARIS - MAISON DU PARTAGE	10 779				10 779
PARIS - PALAIS DE LA FEMME	12 343				12 343
PARIS - CITE DE REFUGE-CENTRE ESPOIR	147 346				147 346
PARIS - MOUZAIA	125 167				125 167
PARIS - LEON JOUHAUX	97 054				97 054
REIMS - LE NOUVEL HORIZON	107 965				107 965
RIS ORANGIS - L'OASIS	51 273				51 273
SAINT GERMAIN - LA MAISON VERTE	30 918				30 918
THIAIS RESIDENCE SOCIALE	118 086				118 086
Secteur HPS	186 321				186 321
ARTENAY - CHÂTEAU D'AUVILLIERS	181 689				181 689
BORMES LES MIMOSAS - RES.BRAQUEHAIS	-				-
CHANTILLY - RES.ARC EN CIEL	4 632				4 632
LA MOTHE SAINT HERAY - RES.NOTRE MAISON	-				-
MARSEILLE - RES.GEORGES FLANDRE	-				-
MONNETIER - RES.LEIRENS	-				-
MONTFERMEIL - LE GRAND SAULE	-				-
MONTPELLIER - INSTITUT NAZARETH	-				-
NANTES - MAISON DE RETRAITE PROTESTANTE	-				-
NIMES - VILLA BLANCHE PEYRON	-				-
ST MALO - RES.BORIS ANTONOFF	-				-
ST ETIENNE - LA SARRAZINIÈRE	-				-
ST GEORGES LES BAINS - LE CHÂTEAU	-				-
STRASBOURG - RES.LAURY MUNCH	-				-
TONNEINS - LE SOLEIL D AUTOMNE	-				-
WALDIGHOFFEN - RES.HEIMELIG	-				-
Secteur Jeunesse	940				940
CHAUSSÉ - CENTRE DE RENCONTRES	-				-
LYON - ARCHE DE NOE	940				940
MULHOUSE - MARIE PASCALE PEAN	-				-
PARIS - RES.MATERNELLE LES LILAS	-				-
PLEUGUENEUC - LES CRETS PECLETS	-				-
SAINT MALO - LES ENFANTS DE ROCHEBONNE	-				-
STRASBOURG - FOYER DU JEUNE HOMME	-				-
TOTAL DISPOSITIFS CONVENTIONNES	2 246 991		883 232		1 363 760

GESTION PROPRE ETABLISSEMENTS DE LA FONDATION	Résultat comptable Fondation	Traitement comptable interne Fondation	Résultat Comptable Etablissement
Fondation	74 164		74 164
PARIS LE SIEGE	39 529		39 529
PARIS CAMPS NATIONAUX	0		0
STRASBOURG POLYGONE	34 632		34 632
VILLEPARISIS - MORFONDE	3		3
Secteur Inclusion	993 280		993 280
BELFORT - L'AS DE CARREAU	224 295		224 295
CHAMBON - PAUSE CAFE	-		-
DUNKERQUE - AU COEUR DE L'ESPOIR	-		-
LE HAVRE - LE PHARE	386 036		386 036
LILLE - LES MOULINS DE L'ESPOIR	1 100		1 100
LOUVIERS - RES.HENRI DURAND	3 000		3 000
LYON - LA CITE	126 956		126 956
LYON - EI LE GRAND BARNUM	69 437		69 437
MAROMME - RES.CHARLES PEAN	-		-
MARSEILLE RES.WILLIAM BOOTH	45 615		45 615
MAZAMET - RES.FOCH	-		-
METZ - LE PASSAGE-L'ESCALE	30 389		30 389
MONNETIER - LES HUTINS	11 911		11 911
MULHOUSE - LE BON FOYER	12 473		12 473
NEUILLY - BATEAU L'AMIRALE MAJOR G.GOGIBUS	-		-
NIMES - LES GLYCINES	-		-
PARIS - RES.CATHERINE BOOTH	25 668		25 668
PARIS - PALAIS DU PEUPLE	27 905		27 905
PARIS - RES.ALBIN PEYRON	4 500		4 500
PARIS - E S I SAINT MARTIN	-		-
PARIS - MAISON DU PARTAGE	69 767		69 767
PARIS - PALAIS DE LA FEMME	675 152		675 152
PARIS - LA CITE DU REFUGE	90 277		90 277
PARIS - TRAVAIL & PARTAGE	-		-
PARIS - MOUZAIA	13 956		13 956
PARIS - LEON JOUHAUX	-		-
REIMS - LE NOUVEL HORIZON	11 000		11 000
RIS ORANGIS - L'OASIS	11 026		11 026
SAINT GERMAIN - LA MAISON VERTE	4 500		4 500
THIAIS - RESIDENCE SOCIALE	-		-
Secteur HDS	150 620		150 620
ARTENAY - CHÂTEAU D'AUILLIERS	20 261		20 261
BORMES LES MIMOSAS - RES.BRAQUEHAIS	5 000		5 000
CHANTILLY - RES.ARC EN CIEL	1 379		1 379
LA MOTHE SAINT HERAY - RES.NOTRE MAISON	12 000		12 000
MARSEILLE - RES.GEORGES FLANDRE	-		-
MONNETIER - RES.LEIRENS	248		248
MONTFERMEIL - LE GRAND SAULE	34 165		34 165
MONTPELLIER - INSTITUT NAZARETH	8 859		8 859
NANTES - MAISON DE RETRAITE PROTESTANTE	-		-
NIMES - VILLA BLANCHE PEYRON	896		896
ST MALO - RES.BORIS ANTONOFF	2 980		2 980
ST ETIENNE - LA SARRAZINIÈRE	12 537		12 537
ST GEORGES LES BAINS - LE CHÂTEAU	4		4
STRASBOURG - RES.LAURY MUNCH	37 204		37 204
TONNEINS - LE SOLEIL D AUTOMNE	-		-
WALDIGHOFFEN - RES.HEIMELIG	20 141		20 141
Secteur Jeunesse	225 529		225 529
CHAUSSE- CENTRE DE RENCONTRES	151 879		151 879
CHARLEVILLE MNA	6 000		6 000
LYON - ARCHE DE NOE	12 538		12 538
MULHOUSE - MARIE PASCALE PEAN	6 203		6 203
PARIS - RES.MATERNELLE LES LILAS	14 852		14 852
PLEUGUENEUC - LES CRETS PECLETS	-		-
SAINT MALO - LES ENFANTS DE ROCHEBONNE	9 147		9 147
STRASBOURG - FOYER DU JEUNE HOMME	37 315		37 315
TOTAL DISPOSITIFS EN GESTION PROPRE	1 443 573		1 443 573

La décomposition par activité des résultats comptables et administratifs est la suivante :

(en milliers d'euros)	2025			2024		
	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"
Inclusion	-399	-2 258	-993	290	-2 446	-922
Enfance - Jeunesse	249	-13	-226	-68	-13	-192
Handicap- Dépendance - Soins	571	186	-151	-1 242	41	-178
Siège et produits divers de la Fondation	0	-163	-74	0	56	2 639
Résultats comptables	421	-2 247	-1 444	-1 019	-2 362	1 347
Résultat comptable		-3 269			-2 035	
Reprise de résultats antérieurs		777			2 162	
Résultat effectif (résultat de gestion)		-2 492			127	
Dont Gestion propre		-1 444			1 347	
Dont Résultat sous gestion contrôlée		-1 049			-1 220	

Le résultat comptable passe de +2 035k€ à -3 269K€ (baisse de 5 304k€) pendant que le résultat administratif passe de +127k€ à -2 492k€ (baisse de 2 619k€).

Commentaires sur les postes de l'actif

Note 1 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un plan d'amortissement linéaire sur 5 ans. Le poste est réparti entre des frais d'établissement et des logiciels. S'agissant des frais d'établissement, conformément à l'instruction M22bis, ils correspondent aux frais attachés aux opérations d'ouverture qui conditionnent l'existence, l'activité ou le développement de l'établissement, mais dont le montant ne peut pas être rapporté à des productions de biens ou de services déterminés. Ils sont amortis dans un délai qui ne peut excéder cinq ans.

Montants en Milliers d'euros	Au début d'exercice	Changement de périmètre	Augmentation	Diminution	Transfert de compte à comptes	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement	743		62		31	836
- Donations temporaires d'usufruit	0					0
- Logiciels	1 590		165	25	346	2 075
- Concessions brevets licences marques logiciels	0					0
- Droit au bail	183					183
- Autres Immobilisations incorporelles en cours	293		233	71	-346	109
Immobilisations incorporelles	2 809	0	460	96	30	3 203

	Au début d'exercice	Changement de périmètre	Augmentation	Diminution	Transfert de compte à comptes	En fin d'exercice
Amortissement des immobilisations						
- Frais établissement, recherche et développement	590		78			668
- Donations temporaires d'usufruit	0					0
- Concessions brevets licences marques logiciels	1 478		153	25		1 606
- Autres immobilisations incorporelles	79		20			99
Amortissements des immobilisations incorporelles	2 147	0	251	25	0	2 373

Note 2 : Immobilisations corporelles et les biens reçus par legs

Les bâtiments, installations, agencements, aménagements et ouvrages d'infrastructure sur des terrains gérés par le Siège et acquis avant le 31 décembre 1990, sont comptabilisés à leur valeur de réévaluation.

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les constructions et agencements de la Fondation ont fait l'objet d'une décomposition dans la mesure où les composants ont des durées d'utilisation différentes, à l'exception des biens dont la réhabilitation est en cours ou prochaine.

Le plan d'amortissement utilisé se réfère à la méthode linéaire et à la durée d'utilisation estimée des biens. Les taux d'amortissement comptables appliqués sont les suivants :

- 10 % agencements et aménagements des terrains ;
- 2 % structure des constructions ;
- 5 % - 6.66% - 10% installations générales et aménagements des constructions ;
- 10 % installations complexes spécialisées ;
- 20 % matériels, outillages, matériel de transport, matériel de bureau et informatique, mobiliers ;
- 33 % autres immobilisations corporelles.

Lorsque les durées d'amortissement fixées par les financeurs diffèrent de la durée d'utilisation estimée, il en découle, soit des amortissements dérogatoires, soit des amortissements « comptables excédentaires différés »

Montants en Milliers d'euros	Au début d'exercice	Changement de périmètre	Augmentation	Diminution	Transfert de compte à comptes	En fin d'exercice
- Terrains	47 360		1 251	22	146	48 735
- Constructions sur sol propre	238 414		1 361	603	4 771	243 943
- Constructions sur sol d'autrui	19 237		599	7	19	19 848
- Installations techniques, matériel et outillage	14 452		893	536	239	15 048
- Autres immobilisations corporelles	28 593		1 796	927	281	29 743
- Immobilisations corporelles en cours	17 883		3 751	367	-3 737	17 530
- Avances et acomptes	551		1 399	29	-1 248	673
Immobilisations corporelles	366 491	0	11 049	2 490	470	375 521
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3 421		1 019	1 784	-500	2 156
Amortissement des immobilisations						
- Terrains et aménagement	3 118		419	14		3 523
- Constructions sur sol propre	117 023		7 331	604		123 750
- Constructions sur sol d'autrui	9 530		972	5		10 498
- Installations techniques, matériel et outillage	10 083		963	511		10 535
- Autres immobilisations corporelles	22 322		2 146	919		23 549
Amortissements des Immobilisations corporelles	162 075	0	11 831	2 052	0	171 854

L'augmentation (1 361k€) et le transfert des constructions (4771k€) correspondent principalement à la mise en service de nouvelles structures d'accueil :

- Belfort : Résidence Accueil (1 622k€)
- Mazamet : Maison Relais (995k€)
- Montpellier : Chapelle avec organisation d'événements culturels (815k€)
- Lyon : Rénovation du restaurant social (363k€)
- Paris Albin Peyron : Ouverture du Tiers Lieux (394k€)
- Monnetier Mornex : Donation Villa Emmanuel (566k€) avec un projet de pension de famille et d'habitat inclusif
- Marseille : acquisition bâtiment pour un CHU femmes de 12 places (418k€)

L'augmentation des installations techniques, matériel et outillage pour 893 k€ comprend notamment des équipements WIFI (41k€) et réseau informatique (44k€) sur plusieurs établissements, vidéosurveillance (101k€), équipements de cuisine sur plusieurs établissements (360 k€), équipement médical personnes âgées et handicapées (50k€), aménagement espaces verts (27k€) et des équipements de buanderie (63 k€).

L'augmentation des Autres Immobilisations corporelles (1 796 k€) concernent principalement :

- Le renouvellement du parc informatique et des serveurs pour plusieurs établissements ainsi que des travaux de WIFI (549 k€)
- Equipement pour le développement interactif et cognitif dans les Ehpad (45k€)
- Le matériel de transport pour (280 k€)
- Le mobilier pour de l'équipement médical dans les EHPAD (93 k€)
- Equipement cuisine restaurant social (54k€)
- Equipement chapelle (54k€)
- Equipement Tiers Lieux (46k€)

Note 3 : Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires. Un amortissement dérogatoire est constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les variations par rapport à l'exercice précédent se décomposent de la façon suivante :

Montants en Milliers d'euros	Au début d'exercice	Changement de périmètre	Augmentation	Diminution	Transfert de compte a comptes	En fin d'exercice
- Participations et créances rattachées	369			8		362
- Autres titres immobilisés	511		422			933
- Prêts	1 133			18		1 115
- Autres immobilisations financières	3 285		1 391	624		4 052
Immobilisations financières	5 297	0	1 813	649	0	6 461

Les titres de participation et autres participations correspondent aux parts que détient la Fondation dans le capital de la SCI L'Entente (251 k€, acquisition réelle au cours de l'exercice 2019), ainsi que la part de la Fondation, inchangée, dans le capital de la SCI Les Lilas représente 2 k€.

La diminution de 8k€ correspondent à la dissolution des parts que certains établissements détenaient dans une structure coopérative pour bénéficier de leurs services mutualisés.

Les Autres Titres Immobilisées concernent les parts souscrites auprès du Crédit coopératif lors de la contraction d'emprunt.

Les prêts sont ceux réalisés dans le cadre de la participation de la Fondation de l'Armée du Salut à l'effort construction (+280 k€) et un prêt à la Fédération du Protestantisme (+700 k€).

Les autres immobilisations financières correspondent principalement :

- Aux dépôts versés par le Siege et les établissements
- Aux cautionnements versés par le Siege et les établissements
- Aux titres acquis auprès du Crédit Agricole dans le cadre des Comptes Epargne Temps

Note 4 : Etat des Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les principales créances sont relatives :

- Aux prix de journée ou à la dotation globale des établissements sous gestion contrôlée,
- Aux subventions à recevoir (de l'Etat, des Régions, Départements, Communes et des Autres Tiers) relatives aux services non pérennisés et sous gestion contrôlée,
- Aux ventes des produits et prestations des établissements.

Les créances présentant un risque d'irrecouvrabilité sont dépréciées en fonction de leur ancienneté.

La décomposition des créances est la suivante :

		Montant en K€	
(Montant en milliers d'euros)	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	362		362
Autres titres immobilisés	933		933
Prêts	1 115		1 115
Autres	4 052		4 052
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	12 118	10 862	1 256
Créances reçues par legs ou donations	13 936	13 936	
Autres	21 143	21 143	
Charges constatées d'avance	983	983	
Total (1)	54 641	46 924	7 717

Les charges constatées d'avance correspondent aux dépenses enregistrées au cours de l'exercice mais qui se rapportent, en tout ou partie, à l'exercice suivant. Elles sont comptabilisées à leur montant nominal conformément au principe d'indépendance des exercices.

(1) Dont des produits à recevoir pour un montant de 4 589 k€ répartis par bénéficiaire de la façon suivante :

<i>(Montant en milliers d'euros)</i>	<i>Montant</i>
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	439
Personnel - produits à recevoir	-
Charges sociales - produit à recevoir	2 211
Impôts et taxes - produits à recevoir	13
Divers - produits à recevoir	1 926
Disponibilités - produits à recevoir	-
Total	4 589

Note 5 : Etat des Autres Créances

L'analyse détaillée du poste « Autres créances » se décompose de la manière suivante :

(Montant en milliers d'euros)	Montant brut
Fournisseurs débiteurs	877
Personnel avances et autres à recevoir	189
Organismes sociaux	2 227
Etat subvention	7 927
Autres impôts et taxes	248
Débiteurs divers	9 436
Total	20 903

Le poste **Etat Subvention** pour un montant de 7 927 k€ concerne principalement

- Des subventions d'investissement à recevoir pour un montant de 2 478 k€ concernant l'engagement constaté sur les subventions d'investissement à recevoir afférentes aux projets immobiliers en cours, à savoir : le projet de réhabilitation sur le foyer Nazareth (1 483 k€) ainsi que l'équipement (507k€), Arche de Noé (242 k€), ainsi que les travaux sur le site de Serpollet pour la distribution alimentaire (64 k€).
- Des subventions d'exploitation à recevoir pour un montant de 5 449€ concernant l'engagement constaté sur les subventions d'exploitation à recevoir pour les activités courantes des établissements à savoir : Le Centre Mouzaïa pour 778 k€, Siège pour 588 k€, Lyon Cité pour 1 034 k€, Le Palais de la Femme pour 933 k€, Dunkerque pour 295 k€, Résidence Catherine Booth 240 k€, Cité de refuge 181 k€, Cada Ris Orangis pour 167k€, et Mulhouse Bon Foyer pour 142k€.

Le poste « **Autres impôts et taxes** » pour un montant de 248k€ comprend notamment un montant de 189k€ de TVA à récupérer sur les investissements immobiliers (ce compte sera soldé à la réception des décomptes généraux définitifs).

Le poste « **Débiteurs Divers** » d'un montant de 9 436k€ comprend pour une grande partie la trésorerie à recevoir sur le legs SECORDEL pour 4 686k€, une avance en compte courant de 1 710 k€ consentie par la Fondation à la SCI L'Entente (convention du 20 mars 2019), des créances concernant les Aides aux Postes de l'ESAT pour un montant de 453 k€, des créances diverses (issues de l'activité courante des établissements) pour un montant de 374 k€ et des produits à recevoir pour un montant de 1 926 k€ principalement liés à l'encaissement des intérêts de placement (1 429k€).

Note 6 : Valeurs mobilières de placement

Le montant des valeurs mobilières de placement s'élève à 41 263 k€. Celui-ci est constitué d'une part de placement en obligations ou actions pour 14 763k€, de contrat de capitalisation pour 10 000k€ et de comptes à terme pour 16 500k€.

La valeur de marché s'élève à 41 399 k€ au 31 décembre. La plus-value brute latente de 136k€ n'est pas comptabilisée en application des principes comptables. En revanche la moins-value latente d'un montant de 18 k€ a été provisionnée dans les comptes.

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur de marché à la clôture est inférieure à la valeur comptable. Cette dépréciation est reprise en tout ou partie lorsque la valeur des titres se rétablit ultérieurement.

Seuls les revenus acquis à la clôture de l'exercice sont enregistrés.

La hausse du montant s'explique par une politique de placement systématique sur des supports sans risque.

Note 7 : Disponibilités

(en milliers d'euros)	Montant au 31/12/2025	Montant au 31/12/2024
Les comptes courants bancaires	22 301	22 635
Les caisses et fonds de caisse	350	335
Total	22 651	22 970

La variation des disponibilités s'explique par le placement de ces sommes en valeurs mobilières de placement monétaires. Ce changement s'explique par la plus grande souplesse des OPCVM dans une gestion quotidienne de la trésorerie.

Commentaires sur les postes de passif

Note 1 : Fonds Propres

Variation des fonds propres	Montant global avec règlements ANC n°2018-06 et 2019-04 au 01/01/2024	Au cours de l'exercice				A la clôture
		Changement de périmètre	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	
Fonds propres sans droit de reprise	105 510 088					105 510 088
Dont fonds propres statutaires	97 120 000		0	0	0	97 120 000
Dont fonds propres complémentaires	8 374 220		0		0	8 374 220
Fonds propres avec droit de reprise	200 000		0	0	0	200 000
Ecart de réévaluation	0		0	0	0	0
Réserves	37 167 090		1 351 298	1 234 290	20	39 752 658
Dont réserves des activités ESMS sous gestion contrôlée	28 874 391			1 234 290		30 108 681
Report à nouveau	687 159		-3 386 318		1 234 290	-3 933 448
Dont report à nouveau des activités sociales ou medico sociales sous gestion contrôlée	-14 390 719				4 869 879	-19 240 598
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 035 020		2 035 020		3 269 368	-3 269 368
Dont résultat des activités sociales ou medico sociales sous gestion contrôlée	1 019 337		-1 019 337		421 196	421 196
Situation nette	141 529 317	0	0	1 234 290	4 503 678	138 259 930
Subventions d'investissement	20 941 115			26 873	577 631	20 390 357
Provisions réglementées	7 115 986			523 588	201 186	7 438 388
TOTAL	169 586 419	0	0	1 784 751	5 282 495	166 088 675

Conformément à l'article 2 des statuts de la Fondation, la dotation non consommable s'élève à un montant de 97 120 000 €. Elle est constituée :

- De biens immobiliers dont la valeur est estimée à 97.050.361 €
- De valeurs mobilières pour 69.639 €

Les « Réserves des activités ESSMS sous gestion contrôlée » sont issues de l'application de décisions d'affectation émises par les autorités de tarification.

Ces réserves se décomposent de la manière suivante :

(Montant en milliers d'euros)	Montant 2025	Montant 2024	Variation
Excedents affectés à l'investissement	11 876	11 725	151
Excedents affectés à la couverture du BFR	2 519	2 513	6
Réserves de compensation des déficits	8 014	7 561	453
Réserves de compensation des charges d'amortissements	7 700	7 075	625
Total	30 109	28 874	1 235

Le montant des dépenses dont la prise en compte est différée se décomposent de la façon suivante :

(Montant en milliers d'euros)	Montant 2025	Montant 2024	Variation
Amortissements comptables excédentaires différés	5 420	5 290	130
Amortissements comptables excédentaires non acceptés	93	90	3
Dépenses pour congés payés	5 198	4 967	231
Autres droits acquis par les salariés	516	387	129
Autres dépenses non opposables	256	222	34
Report à nouveau des charges différées	11 483	10 956	527

Pour rappel, les charges différées sont des charges dont la prise en charge par le financeur est différée dans le temps (lors de la réalisation effective de la dépense).

Note 2 : Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables

Elles constituent des moyens de financement extérieurs à caractère répétitif et sont affectées à des éléments d'actif déterminés. Elles font l'objet d'une reprise au compte de résultat, comptabilisée en produits exceptionnels, au rythme de l'amortissement des biens qu'elles ont servis à financer.

En application de la nouvelle réglementation, le montant des subventions d'investissement allouées par d'autres organismes a été transféré en compte de fonds dédiés d'investissement issus de la générosité du public. Les variations par rapport à l'exercice précédent s'analysent de la façon suivante :

(Montant en milliers d'euros)	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
TOTAL Montant Net	20 941	27	577	20 391

Note 3 : Provisions réglementées

Le règlement 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le Code de l'action sociale et des familles suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS
- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

La « Provision réglementée destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement » peut être constituée dans deux cas :

- Lorsqu'un établissement, après accord de l'autorité de tarification, a recours à l'emprunt pour faire face aux difficultés de trésorerie issues d'un décalage entre ses encaissements et ses décaissements, il peut doter la provision réglementée pour un montant au moins égal au remboursement annuel en capital du dit emprunt ;

- Lorsqu'un établissement perçoit de l'autorité de tarification une dotation destinée à couvrir son besoin en fonds de roulement, il constitue une provision réglementée pour le montant de la dotation reçue.

Les « **Amortissements dérogatoires** » sont constatés lorsque le financement accordé par l'autorité de tarification pour couvrir les dotations aux amortissements est effectué sur une période plus courte que la durée d'utilisation des biens amortissables concernés.

Le poste « **Différence sur réalisations d'actifs cédés** » correspond au transfert des plus-values de cessions d'éléments d'actifs, avant la clôture de l'exercice au cours duquel la cession a été constatée. Explicitement prévue aux articles R314-81 et R314-95 du CASF, cette réserve permet ainsi le renforcement des possibilités d'autofinancement des établissements sociaux et médico-sociaux.

La variation des provisions se décompose de la manière suivante :

(Montant en milliers d'euros)	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS	619 441			619 441
Provisions relatives aux autres éléments de l'actif	450 986			450 986
Amortissements dérogatoires	3 702 816	37 522	185 775	3 554 563
Provision spéciale de réévaluation				-
Plus-values réinvesties	2 342 745	486 066	15 411	2 813 400
Produits financiers des ESSMS				-
Plus-values de cession d'éléments d'actif				-
TOTAL	7 115 988	523 588	201 186	7 438 389

Les dotations et reprises impactent le résultat exceptionnel.

Note 4 : Fonds reportés et fonds dédiés

Les Fonds dédiés

La partie des ressources dédiés par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés » (ANC 2018-06)

Les comptes de Fonds dédiés sont différents selon le tiers financeur d'une part et d'autre part le type de dépense auquel il correspond (dépense d'exploitation ou dépense d'investissement).

Le tableau ci-dessous retrace l'ensemble des Fonds dédiés de la Fondation par Financeur et par type de dépense.

Fonds dédiés issus de l'investissement	Report à l'ouverture	Nouveaux Fonds	Utilisation des fonds	Transfert	Montant à la clôture	A + 2 ans
Fonds dédiés Investissements Autorités de tarification						
Artenay	22 283 €		3 948 €		18 335 €	
Belfort	28 029 €		3 400 €		24 629 €	
Bornes	133 749 €		11 649 €		122 100 €	
Chantilly	113 696 €		7 311 €		106 385 €	
Dunkerque	17 670 €	25 387 €	4 528 €		38 529 €	
Le Havre	- €	35 568 €	21 245 €		14 323 €	
Lille	41 722 €		3 670 €		38 052 €	
Lamothe	190 970 €				190 970 €	
Louviers	91 114 €	25 000 €	17 420 €		98 694 €	
Lyon Arche de Noé	1 524 €		463 €		1 061 €	
Lyon Cité	359 217 €	90 000 €	93 151 €		356 066 €	
Marseille FAM	28 222 €		4 062 €		24 160 €	
Marseille CHRS	414 291 €		205 627 €		208 664 €	
Metz	- €	18 930 €	5 559 €		13 371 €	
Monnetier FAM	169 083 €	108 651 €	10 279 €		267 455 €	
Monfermeil	993 774 €	23 376 €	503 259 €		513 891 €	
Montpellier	823 358 €		36 940 €		786 418 €	
Mulhouse Bon Foyer	34 095 €		2 435 €		31 660 €	
Mulhouse MPP	936 188 €	9 214 €	9 324 €		936 078 €	
Nantes	- €	40 000 €			40 000 €	
Neuilly	221 022 €	35 000 €	13 153 €		242 869 €	
Nîmes Villa Blanche Peyron	72 519 €		4 059 €		68 460 €	
Orléans La Halle	- €	10 000 €	922 €		9 078 €	
Paris Résidence Catherine Booth	16 683 €	8 500 €			25 183 €	
Paris Palais du peuple	16 320 €				16 320 €	
Paris Maison du Partage	21 881 €		2 060 €		19 821 €	
Paris Palais de la Femme	28 398 €		6 557 €		21 841 €	
Paris Mouzaia	463 571 €		56 005 €		407 566 €	
Paris Leon Jouhaux	46 961 €		486 €		46 475 €	
Reims	501 795 €		19 008 €		482 787 €	
Saint Germain	5 089 €				5 089 €	
Tonnes	19 230 €	27 207 €	1 593 €		44 844 €	
Waldi	16 287 €	9 000 €	2 368 €		22 919 €	
Total Ressources Investis Autorité de tarification	5 828 741 €	465 833 €	1 050 482 €	- €	5 244 089 €	- €
Fonds dédiés issus Investissements Autres Organismes						
Artenay	164 368 €		12 201 €		152 167 €	
Belfort	32 670 €	11 140 €	2 562 €		41 248 €	
Chantilly	552 327 €	3 000 €	38 600 €		516 727 €	
Chausse	- €	15 000 €			15 000 €	
Le Chambon	- €	8 000 €	1 608 €		6 392 €	
Louviers	32 912 €		6 145 €		26 767 €	
Lyon Cité	55 514 €	64 000 €	3 011 €		116 503 €	
Maromme	16 693 €		16 693 €		0 €	
Mazamet	33 376 €		3 318 €		30 058 €	
Mulhouse Bon Foyer	204 203 €		15 797 €		188 407 €	
Montpellier	67 571 €	88 151 €	30 623 €		125 099 €	
Neuilly	- €	10 000 €			10 000 €	
Nîmes Les Glycines	1 €		1 €		0 €	
Nîmes Villa Blanche Peyron	14 265 €	17 790 €	2 924 €		29 131 €	
Paris Siège	4 150 205 €		87 719 €		4 062 485 €	
Paris Résidence Catherine Booth	99 850 €		12 226 €		87 623 €	
Paris Maison du Partage	2 441 €		1 039 €		1 403 €	
Paris Palais de la Femme	1 145 €		574 €		572 €	
Reims	24 439 €		3 033 €		21 406 €	
St Malo Boris Antonoff	2 782 €	14 431 €	1 487 €		15 726 €	
Saint Etienne	18 879 €		3 954 €		14 925 €	
Strasbourg Laury Munch	6 490 €		1 252 €		5 238 €	
Thiais	4 388 €		2 297 €		2 090 €	
Tonnes	355 €		1 €		354 €	
Waldi	9 000 €		- €		9 000 €	
Total Fonds dédiés Investissements Autres Organismes	5 495 875 €	231 512 €	247 067 €	- €	5 480 320 €	- €
Ressources liées à la générosité du public Investissements						
Artenay	- €				- €	
Belfort	12 000 €				12 000 €	
Chambon	- €	30 000 €	2 166 €		27 814 €	
Chausse	47 470 €		5 842 €		41 629 €	
Le Havre	83 918 €		5 364 €		78 553 €	
Louviers	455 702 €		9 765 €		445 937 €	
Marseille CHRS	136 910 €		29 838 €		107 072 €	
Mazamet	22 421 €	988 540 €	42 445 €		968 516 €	
Monnetier FAM	6 343 €		2 646 €		3 697 €	
Montpellier	27 €	901 927 €	41 185 €		860 769 €	
Mulhouse Bon Foyer	332 189 €	51 000 €	28 374 €		354 815 €	
Mulhouse Marie Pascale Péan	459 749 €		13 417 €		446 333 €	
Nîmes Villia Blanche Peyron	76 €		76 €		0 €	
Paris Siege	222 077 €		15 808 €		206 269 €	
Paris Palais du Peuple	5 000 €		- €		5 000 €	
Paris Palais de la Femme	180 548 €		16 056 €		164 491 €	
Paris Cité de Refuge	9 177 €		732 €		8 445 €	
Paris Mouzaia	38 296 €		5 950 €		32 346 €	
Reims	16 928 €		2 796 €		14 132 €	
Waldi	3 479 €		1 559 €		1 920 €	
Application NPC Reclassement subvention investissement org privés	967 166 €		83 158 €		872 752 €	
Total Ressources Investis Générosité du public	2 999 474 €	1 971 467 €	307 197 €	- €	4 652 487 €	- €
Total Fonds dédiés Investissements	14 324 090 €	2 668 813 €	1 604 746 €	- €	15 376 896 €	- €

Fonds dédiés issus de l'Exploitation	Report à l'ouverture	Nouveaux Fonds	Utilisation des fonds	Transfert	Montant à la clôture	A + 2 ans
Artenay	18 683 €		18 683 €		0 €	
Bornes	654 €				654 €	
Chantilly	37 504 €		1 165 €		36 339 €	
Charleville Mezieres	68 700 €				68 700 €	
Dunkerque	65 237 €		25 387 €		39 850 €	
Le Havre	819 750 €	827 292 €			1 647 042 €	
Louviers	- €	21 330 €	2 215 €		19 115 €	
Mazamet	8 962 €				8 962 €	
Metz	207 000 €	7 000 €	3 162 €		210 838 €	
Monnetier FAM	191 132 €	27 248 €	131 504 €		86 876 €	
Montermeil	28 376 €	20 130 €	9 310 €		39 196 €	
Mulhouse Bon Foyer	1 174 €				1 174 €	
Mulhouse MPP	45 486 €		6 552 €		38 934 €	
Nantes	- €	9 788 €	4 368 €		5 420 €	
Neuilly	18 637 €	4 400 €	10 317 €		12 720 €	
Nimes Villa Blanche Peyron	8 970 €	11 304 €	6 751 €		13 523 €	
Orléans	10 000 €		10 000 €		- €	
Paris Palais de Peuple	- €	2 400 €			2 400 €	
Paris Palais de la Femme	22 658 €				22 658 €	
Paris Mouzaia	535 720 €	511 353 €	305 724 €		741 349 €	
Reims	649 307 €		59 870 €		589 437 €	
St Germain	- €	2 400 €			2 400 €	
Smalo Boris Antonoff	29 095 €		16 132 €		12 963 €	
Thiais	7 254 €	4 000 €	2 176 €		9 078 €	
Tonneins	53 248 €	62 300 €	36 981 €		78 566 €	
Total Fonds dédiés Exploitation Autorités de tarification	2 827 547 €	1 510 945 €	650 298 €	- €	3 688 195 €	- €
Fonds dédiés issus des Subventions Exploitations						
Belfort	364 324 €	50 000 €	125 542 €		288 782 €	
Chambon	- €	79 687 €			79 687 €	
Chantilly	16 325 €				16 325 €	16 325 €
Charleville Mezieres	0 €				0 €	
Chausse	2 500 €				2 500 €	
Dunkerque	610 €				610 €	610 €
Lamothe	40 211 €	5 509 €	5 609 €		40 111 €	12 671 €
Lehavre	1 707 078 €	650 714 €	279 210 €		2 078 583 €	546 626 €
Lille	58 313 €		13 164 €		45 149 €	37 321 €
Louviers	15 875 €				15 875 €	15 875 €
Lyon Arche de Noé	42 008 €	56 765 €	42 008 €		56 765 €	
Lyon Cite	634 726 €	620 700 €	266 186 €		989 240 €	
Maromme	319 520 €	189 032 €	82 500 €		426 052 €	
Marseille CHRS	709 913 €		32 492 €		677 421 €	
Monnetier Hutins	3 000 €				3 000 €	
Monnetier FAM	42 397 €		27 888 €		14 509 €	42 897 €
Montpellier	76 561 €	41 174 €	81 299 €		36 437 €	41 971 €
Mulhouse Bon Foyer	220 376 €		35 138 €		185 238 €	
Nantes	12 372 €		7 372 €		5 000 €	12 872 €
Neuilly	416 €				416 €	
Nimes Les Glycines	83 307 €				83 307 €	83 807 €
La Halle Orléans	25 750 €				25 750 €	
Paris Siege	679 504 €	261 489 €	316 939 €		624 054 €	
Paris Résidence Catherine Booth	- €	222 722 €			222 722 €	
Paris Palais du Peuple	9 793 €				9 793 €	9 793 €
Paris Maison du Partage	6 487 €	6 000 €	3 155 €		9 333 €	
Paris Palais de la Femme	26 869 €				26 869 €	26 869 €
Paris Cité de Refuge	30 950 €		30 950 €		- €	
Paris Mouzaia	202 034 €		92 630 €		109 404 €	48 146 €
Paris Leon Jouhaux	35 000 €				35 000 €	35 000 €
Reims	32 951 €				32 951 €	32 951 €
Saint Etienne	17 941 €		17 258 €		683 €	17 941 €
Saint Germain	1 500 €				1 500 €	1 500 €
Strasbourg	25 942 €				25 942 €	
Thiais	1 050 €				1 050 €	
Tonneins	- €				- €	
Waldi	21 555 €	36 160 €	23 510 €		34 205 €	
Total Fonds dédiés Subvention Exploitation	5 467 160 €	2 219 953 €	1 482 850 €	- €	6 204 263 €	981 675 €

Fonds dédiés issus de l'Exploitation	Report à l'ouverture	Nouveaux Fonds	Utilisation des fonds	Transfert	Montant à la clôture	A + 2 ans
Fonds dédiés issus Exploitation Autres Organismes						
Lyon Arche d Noé	14 680 €	14 000 €			28 680 €	
Mazamet	197 €				197 €	
Mulhouse Bon Foyer	57 581 €		36 197 €		21 384 €	
Nantes	- €	4 400 €	4 400 €		- €	
Nîmes Villa Blanche Peyron	40 434 €	19 903 €	2 616 €		57 721 €	
Paris Siege	563 152 €	794 008 €	819 164 €		537 996 €	
Paris Palais du Peuple	42 464 €				42 464 €	
Paris Palais de la Femme	3 539 €				3 539 €	
Paris Cité de Refuge	24 084 €	39 407 €	2 811 €		60 680 €	
Paris Mouzaia	32 225 €				32 225 €	32 225 €
Ris Orangis	914 €				914 €	
Saint Germain	13 931 €				13 931 €	
Saint Malo Ehpad	- €	720 €	720 €		- €	
Strasbourg Foyer Raymond Delcourt	735 €	4 700 €	200 €		5 235 €	
Tonneins	0 €	500 €	500 €		0 €	
Total Fonds dédiés Exploitation Autres Organismes	793 936 €	877 639 €	866 608 €	- €	804 967 €	32 226 €
Ressources liées à la générosité du public						
Artenay	15 921 €				15 921 €	
Belfort	7 657 €	100 €			7 757 €	
Chausse	9 450 €		9 450 €		- €	
Le Havre	23 664 €		20 023 €		3 641 €	
Louviers	1 917 €		1 057 €		860 €	
Lyon Cité	20 000 €	715 €	20 000 €		715 €	
Marseille CHRS	4 250 €	48 000 €			52 250 €	
Monnetier Villa Leirens	849 €				849 €	
Mulhouse Bon Foyer	3 409 €		1 895 €		1 513 €	
Neuilly	- €	3 000 €			3 000 €	
Nîmes Villa Blanche Peyron	1 096 €				1 096 €	
Paris Palais de la Femme	8 000 €				8 000 €	
Paris Résidence maternelle des Lilas	626 €	260 €	625 €		260 €	
Paris Cité de Refuge	21 545 €		21 545 €		0 €	
Paris12	- €	77 300 €			77 300 €	
Reims	10 352 €	48 800 €	16 871 €		42 281 €	
Saint Malo Enfants de Rochebonne	1 906 €				1 906 €	
Paris Siege dons	2 049 713 €	638 051 €	860 681 €		1 827 084 €	
Paris Siege Legs	7 980 496 €	5 954 056 €	2 454 082 €		11 480 470 €	3 271 336 €
Thiais	17 583 €	6 690 €	5 535 €		18 738 €	
Total Ressources liées à la générosité du public	10 178 434 €	6 776 972 €	3 411 765 €	- €	13 543 641 €	3 271 336 €
Total Fonds dédiés Exploitation	19 267 076 €	11 385 509 €	6 411 520 €	- €	24 241 067 €	4 285 237 €
Fonds dédiés	33 591 167 €	14 054 322 €	8 016 267 €	- €	39 617 963 €	4 285 237 €

A l'ouverture de l'exercice, les fonds dédiés s'élevaient à 33 591k€. Au cours de l'année 2025 il a été mis en fonds dédiés un montant de 14 054 k€ et la Fondation a consommé 8 016 k€ de fonds dédiés.

Le montant des fonds dédiés à la fin de l'exercice s'élève à 39 618k€ dont 4 285k€ à plus de deux ans.

Les principales augmentations concernent :

- Les fonds accordés par les Autorités de contrôle et de tarification 860k€ de fonds à l'exploitation
- Les fonds accordés au titre des subventions pour un montant de 737 k€,
- Les fonds dédiés autres organismes (exploitation et investissements) pour 11k€
- Les fonds issus de la générosité du public (exploitation et investissement) pour un montant de 5 018k€.

Les Fonds reportés

Les fonds reportés ont évolué de la manière suivante :

Montants en €	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
FONDS REPORTES	9 147 935	14 780 492	8 409 807	15 518 621

Note 5 : Provisions pour risques et charges

Conformément au règlement CRC n°2000-06 sur les passifs, des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque la Fondation a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers, et ce, sans contrepartie.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes ; c'est notamment le cas au niveau des provisions pour risques prud'homaux.

Montants en euros	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	1 356 761	533 942	694 512		1 196 191
Charges sur legs ou donations					0
Pensions et obligations similaires	948 246	8 000	444 858		511 388
Charges à répartir sur plusieurs exercices	162 786	67 357	25 491		204 652
Autres provisions pour risques et charges	724 176	644 606	221 455		1 147 327
TOTAL	3 191 969	1 253 905	1 386 316	0	3 059 560
Répartition des dotations et reprises :					
Exploitation		1 253 905	1 386 316		
Financières					
Exceptionnelles					

Note 6 : Etat des dettes

Celles-ci se décomposent de la façon suivante :

(Montant en milliers d'euros)	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :	55 113	3 884	13 721	37 508
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	55 113	3 884	13 721	37 508
Emprunt et dettes financières divers (*) (**)	1 809	1 809		
Avances et acomptes reçus sur commandes	439	439		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 611	13 611		
Dettes des legs et donations	570	570		
Dettes fiscales et sociales	21 370	21 370		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 017	1 017		
Autres dettes (**)	8 518	8 518		
Produits constatés d'avance	1 208	1 208		
TOTAL	103 655	52 426	13 721	37 508

Les dettes financières

- Les « *Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit* » correspondent aux emprunts effectués auprès d'organismes bancaires. La Fondation n'a souscrit aucun nouvel emprunt en 2025.
- Les « *Dettes financières diverses* » concernent principalement les cautions reçus des résidents des établissements pour un montant de 1 809 k€.
- Les « *Dettes fournisseurs et comptes rattachés* » comprennent les dettes sur achats liés à l'activité courante des établissements de la Fondation.
- Les *Dettes fiscales et sociales* sont principalement constituées par les dettes sur congés payés, CET et « *Autres personnels charges à payer* » chargées.

Etat des charges à payer

(Montant en milliers d'euros)	Montant
Factures non parvenues	2 478
Personnel - congés à payer	7 076
Personnel - autres charges à payer	2 856
Charges s/provision congés à payer	2 815
Organismes sociaux à payer	1 333
Fournisseurs d'immobilisations -FNP	191
Etat charges a payer	1 020
Autres charges à payer	2
Total	17 771

Commentaires sur le compte de résultat

Note 1 : Résultat d'exploitation

Les produits d'exploitation

(En milliers d'euros)	Année 2025			Année 2024		
	Activités Agréées	Activités Tiers	Activités Propres	Activités Agréées	Activités Tiers	Activités Propres
Ventes de Biens et Services	3 348	9 848	3 891	3 429	9 452	3 465
(dont activités lucratives nouvelles)			754		161	601
Produits de Tiers Financeurs	145 650	60 355	677	140 314	57 578	1 301
Total Prestations de services	148 998	70 203	4 568	143 743	67 030	4 766
Ressources liées à la générosité du public			21 078			19 356
Contributions financières autres	37	113	1 249	8	214	121
Reprises sur amortissements et provisions transferts de charges	501	391	997	1 257	387	711
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	63	15	7			
Utilisations des fonds dédiés	1 423	1 947	4 646	1 008	2 756	1 797
Autres produits	594	564	737	347	559	211
TOTAL PRODUITS EXPLOITATIONS	151 616	73 233	33 282	146 363	70 946	26 962

Les ventes de Biens et Services comprennent notamment les recettes issues des activités lucratives pour un montant de 754k€.

Les « Produits des tiers financeurs » comprennent les produits de prix de journée et de dotation globale, ainsi que les subventions et allocations provenant de l'État, des Régions, Départements, Villes ou autres Collectivités Publiques.

La rubrique « Ressources liées à la générosité du public » comprennent

- Les dons manuels principalement perçus par le Siège pour un montant de 21 078k€
- Les Legs, Donations et Assurances-vie net des charges tels qu'ils figurent au compte de résultat qui se décomposent de la façon suivante :

Montants en euros

PRODUITS		
	Montants 2025	Montants 2024
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 482 965 €	4 847 839 €
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations"	14 983 573 €	5 064 615 €
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 063 721 €	839 733 €
Reprise des dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	8 409 807 €	3 882 547 €
Sous total	25 940 066 €	14 634 733 €
CHARGES		
	Montants	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	802 240 €	879 923 €
Dotation aux dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés	5 000 €	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	14 780 492 €	4 927 354 €
Sous total	15 587 731 €	5 807 277 €
SOLDE DE LA RUBRIQUE	10 352 335 €	8 827 456 €

Pour rappel, depuis le nouveau Règlement ANC 2018-06, la comptabilisation des legs, donations et assurances vie au compte de résultat de l'exercice est conditionnée par sa seule acceptation par le Conseil d'administration de la Fondation, ou à la date d'entrée en jouissance de la libéralité si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive. La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de la Fondation.

La rubrique « *Legs, donations et assurances-vie* » présente les produits nets des charges afférentes. Elle regroupe les produits liés aux legs, donations et assurance-vie :

- Le montant perçu au titre d'assurances-vie ;
- Les produits « legs ou donations »
- Le prix de vente des biens reçus destinés à être cédés ;
- L'utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations

Les charges afférentes aux legs et donations regroupent :

- La valeur nette comptable des biens reçus destinés à être cédés ;
- Le report en fonds reportés liés aux legs ou donations

Les « *Autres produits de l'activité* » regroupent les participations d'hébergement, les recettes liées à la restauration, produits issus des mises à disposition de personnel, les travaux des ateliers et les ventes diverses.

La rubrique « *Utilisation des fonds dédiés* »

Le report des ressources non utilisées au cours de l'exercice provenant de la générosité du public (autres que les Legs, donations ou assurances-vie), des autorités de tarification (notamment les crédits non reconductibles ou les subventions) ainsi que tout autres organismes, encaissés au cours de l'exercice et attribués à des projets définis.

Les charges d'exploitation

La répartition des charges d'exploitation par activités est la suivante :

(En milliers d'euros)	Année 2025			Année 2024		
	Activités Agréées	Activités Tiers	Activités Propres	Activités Agréées	Activités Tiers	Activités Propres
Achats de marchandises, mat.premières et variation de stocks	61	585	94	59	469	44
(dont activités lucratives nouvelles)			92			41
Autres achats et charges externes	44 061	34 213	11 199	42 330	33 574	9 057
(dont activités lucratives nouvelles)			288		44	339
Aides financières	220	526	1 953	216	510	2 562
Impôts et taxes	8 054	2 628	2 202	7 704	2 615	1 919
Salaires et rémunérations	58 145	19 449	11 333	56 696	19 474	9 648
Charges sociales et autres charges de personnel	22 972	7 794	5 241	22 595	7 898	4 474
Dotations aux amortissements et provisions	7 711	2 381	3 489	8 302	2 226	3 136
Reports en Fonds dédiés	1 861	3 610	8 584	2 792	3 811	3 655
(dont activités lucratives nouvelles)						
Autres charges	1 421	1 773	1 660	1 853	1 849	1 173
(dont activités lucratives nouvelles)			14		5	2
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	144 506	72 959	45 755	142 547	72 426	35 668

Note 2 : Résultat financier

Les « **Produits financiers** » comprennent les revenus des placements centralisés par le Siège et les produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.

Seules sont comptabilisées les plus ou moins-values réalisées à l'occasion de la cession des titres.

Le poste « **Intérêts et charges assimilées** » comprend principalement les intérêts d'emprunts pour un montant de 1 412k€.

Note 3 : Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose de la manière suivante :

Montants en milliers d'euros	Montants 2025	Montants 2024
Resultat exceptionnel		
Quote part des subventions virées au compte de résultat	0	1 538
Plus ou moins value sur c essions d'actifs	0	2 095
Resultat exceptionnel sur opération des gestion		16
Autres charges exceptionnelles	0	-119
Dotations et reprises de provisions réglementées	-343	-265
Résultat Exceptionnel	-343	3 265

À compter de l'exercice 2025 les produits de cession d'immobilisations et les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat sont présentés en résultat d'exploitation et non plus en résultat exceptionnel. Cette évolution affecte la présentation du compte de résultat sans incidence sur le résultat net de l'exercice. L'impact de ce changement sur les agrégats du compte de résultat s'élève à 1 623k€, correspondant au reclassement de ces éléments du résultat exceptionnel vers le résultat d'exploitation.

Note 4 : Résultat comptable et de gestion par types de financement

Les « **Résultats sous gestion contrôlée** »

Le compte « *résultats sous contrôle de tiers financeurs des activités « Agréées »* » constate les résultats des exercices antérieurs des établissements dits agréés, approuvés par leur autorité de contrôle (ou en instance d'approbation). Ils font l'objet soit d'une reprise au budget des exercices suivants, soit d'une affectation en réserves.

Pour l'ensemble des autres activités « Tiers » subsistent dans les comptes de report à nouveau les résultats qui n'ont pas reçu d'affectation.

Résultats comptable par secteur d'activité						
	2025				2024	
(en milliers d'euros)	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"
Inclusion :						
produits	53 907	76 030	4 336	52 090	73 761	2 548
charges	54 306	78 287	5 329	51 799	76 207	3 470
résultat	-399	-2 258	-993	290	-2 446	-922
Enfance - Jeunesse :						
produits	18 699	1 311	479	18 403	1 251	426
charges	18 450	1 324	704	18 471	1 264	618
résultat	249	-13	-226	-68	-13	-192
Handicap- Dépendance - Soins :						
produits	83 405	2 190	1 512	82 108	1 146	520
charges	82 834	2 004	1 663	83 350	1 106	698
résultat	571	186	-151	-1 242	41	-178
Siège et produits divers de la Fondation : produits	0	464	60 359	0	554	45 300
charges	0	627	60 434	0	498	42 661
résultat	0	-163	-74	0	56	2 639
Total produits de gestion (1)	156 011	79 995	66 686	152 601	76 712	48 794
Total charges de gestion (1)	155 590	82 242	68 129	153 620	79 075	47 448
Retraitement consolidation (CET, Fillon, CP)						
Résultats comptables	421	-2 247	-1 444	-1 019	-2 362	1 347
Résultat comptable global		-3 269			-2 035	

Nb- 1- y compris les refacturations internes

Les activités « **Agréées** » représentent les dispositifs menés sous gestion contrôlée de manière pérenne et financés par dotations globales et/ou par prix de journée.

Les activités « **Tiers** » représentent les dispositifs menés sous gestion contrôlée de manière non pérenne et financés par conventions de subvention.

Les activités « **Propres** » représentent les dispositifs menés sur la gestion propre de la Fondation de l'Armée du Salut, dont les comptes du Siège Social de la Fondation.

Le « **Résultat de l'exercice des activités « Agréées** » » est un résultat excédentaire de 421k€ v/s un résultat déficitaire de 1 019k€ en 2024.

Le « **Résultat de l'exercice des activités « Tiers** » » est un résultat déficitaire de 2 247k€ v/s un résultat déficitaire de 2 362k€ en 2024.

Le « **Résultat de l'exercice des activités « Propres** » » est un résultat déficitaire de 1 444k€ v/s un résultat excédentaire de 1 347k€ en 2024.

Lorsque le résultat comptable est retraité des reprises de résultats antérieurs, le résultat de gestion ressort à :

	2025				2024	
(en milliers d'euros)	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"	Activités "Agréées"	Activités "Tiers"	Activités "Propres"
Résultats comptables	421	-2 247	-1 444	-1 019	-2 362	1 347
Résultats repris aux exécutions budgétaires	-106	883		54	2 108	0
Réserves de compensation reprises aux exécutions budgétaires						
Retraitement consolidation (CET, Fillon, CP)						
Résultats de gestion	315	-1 364	-1 444	-965	-254	1 347
Résultats de gestion global		-2 492			127	

Note 5 : Les contributions volontaires en nature

Depuis l'application du Règlement ANC n°2018-06, la Fondation a l'obligation de recenser et valoriser toutes les contributions volontaires en nature.

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en service : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions volontaires apportées sont comptabilisées à l'appui des valorisations fournies par ses apporteurs ou à défaut estimées par la Fondation. Elles sont comptabilisées en pied du compte de résultat.

Les contributions en nature consommées sont classées en quatre catégories de charges et s'élèvent à 7 861k€ comprenant :

- Les secours en nature pour un montant de 4 914€
- La mise à disposition gratuite de bien pour un montant de 434k€
- Des prestations en nature pour 967k€
- Et du personnel bénévole pour 1 547 k€

IV. Informations spécifiques – CROD – CER

Note 1- Le compte de résultat par origine et destination (CROD)

Le CROD rend compte et informe les donateurs sur les sommes collectées provenant de la générosité du public et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte.

La première colonne intègre la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat. La deuxième colonne présente les éléments du compte de résultat liés à la générosité du public et destinée à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public y compris ce qui concerne les contributions volontaires en nature positionnées au pied de ce compte.

Le CROD se compose de deux parties :

- Produits par origine et charges par destination ;
- Contribution volontaire en nature.

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	23 355 808	23 355 808	20 934 803	20 934 804
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-	-	-
1.2 Dons, legs et mécénat	21 077 681	21 077 681	19 355 518	19 355 518
- Dons manuels	10 157 762	10 157 762	9 264 551	9 264 551
- Legs, donations et assurances-vie	10 352 335	10 352 335	8 827 456	8 827 456
- Mécénat	567 584	567 584	1 263 510	1 263 510
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	2 278 127	2 278 127	1 579 286	1 579 286
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	21 871 462	-	22 912 605	-
2.1 Cotisations avec contrepartie	-	-	-	-
2.2 Parrainage des entreprises	-	-	-	-
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 398 638	-	342 070	-
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	20 472 824	-	22 570 535	-
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	206 681 376	-	199 192 655	-
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	2 204 732	-	2 822 865	-
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	8 016 267	3 718 963	5 561 676	1 378 407
TOTAL	262 129 646	27 074 771	251 424 605	22 313 211
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	228 388 155	6 311 757	222 847 870	7 513 375
1.1 Réalisées en France	-	-	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	225 216 798	4 004 518	219 698 685	5 130 453
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	3 171 358	2 307 239	3 149 185	2 382 922
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-	-	-
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	6 576 392	6 504 111	5 117 828	5 097 404
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	6 576 392	6 504 111	5 117 828	5 097 404
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-	-	-
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	14 376 494	4 412 424	12 686 281	3 377 717
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	2 003 650	-	2 549 963	-
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	-	-	-	-
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	14 054 321	8 748 439	10 257 982	3 961 628
TOTAL	265 399 013	25 976 731	253 459 924	19 950 123
EXCEDENT OU DEFICIT	- 3 269 368	1 098 041	- 2 035 320	2 363 087

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	7 861 550	7 861 550	7 898 266	7 898 266
Bénévolat	1 546 926	1 546 926	1 542 625	1 542 625
Prestations en nature	966 562	966 562	643 021	643 021
Dons en nature	5 348 062	5 348 062	5 712 620	5 712 620
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	-	-	-	-
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	7 861 550	7 861 550	7 898 266	7 898 266
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	7 861 550	7 861 550	7 898 266	7 898 266
Réalisées en France	7 861 550	7 861 550	7 898 266	7 898 266
Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	-	-	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	-	-	-	-
TOTAL	7 861 550	7 861 550	7 898 266	7 898 266

Les produits par origine

Les produits de la Fondation se décomposent en :

- 79% de Subventions et autres concours publics en 2025 identique à 2024
- 9% des produits liés à la générosité du public en 2025 identique à 2024
- 12% de produits autres identique à 2024.

1- Les produits liés à la générosité du public comprennent

Les dons manuels pour un montant de 10 158 k€ contre 9 265 k€ en 2024

Les dons manuels constituent une ressource importante de la Fondation.

Constatés dans les produits d'exploitation, ils représentent 43% des produits liés à la générosité du public.

Legs, donations et assurances-vie y compris les plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés pour un montant de 10 352 k€ contre 8 827k€ en 2024

Depuis le 24 juillet 2015 (article 4 de l'Ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015, portant simplification du régime des associations et des fondations), le pouvoir d'opposition du préfet à l'acceptation d'une libéralité par les associations et fondations reconnues d'utilité publique a été supprimé.

Les Legs, donations et assurances-vie représentent 44% des produits liés à la générosité du public en 2025 contre 42% en 2024. Pour rappel, le règlement ANC n° 2018-06 a apporté des changements dans les schémas comptables et faits générateurs associés aux legs et donations :

- La comptabilisation au bilan à la date d'acceptation du legs ou à la date de signature de l'acte de donation, en l'absence de conditions suspensives ;
- La mise en œuvre du dispositif dit de « Fonds dédiés » pour des legs et donations pour lesquels le testateur les a affectés à un projet défini ;
- La mise en œuvre du dispositif dit de « Fonds reportés » lorsque les biens issus de la donation ou du legs sont destinés à être cédés.

Dès l'acceptation par le Conseil d'administration, les assurances-vie isolées sont enregistrées en hors bilan en engagement, pour leur valeur estimée nette des charges pouvant les grever. Les produits afférents sont comptabilisés à la date de leurs encaissements. Le traitement des assurances-vie faisant partie d'une libéralité (legs ou donation) acceptée par le Conseil d'administration, se fait conformément au Règlement ANC n°2018-06. Le produit est constaté à la date de l'acceptation.

Les actifs et passifs provenant de legs ou donations sont enregistrés au bilan, dès la date d'acceptation ou à la date d'entrée en jouissance de la libéralité si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive. La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de la Fondation.

Les biens autres que les espèces, les actifs bancaires et financiers ou les parts ou actions et assimilées, et destinés à être cédés sont isolés dans un compte spécifique sur la base de leur valeur vénale à la date de l'acceptation de la libéralité par le Conseil d'administration.

Les biens destinés à être vendus ne sont pas amortissables et un test de dépréciation est effectué à la clôture de l'exercice. En cas de perte de valeur, la moins-value latente est provisionnée. Les fonds reportés sont alors ajustés en conséquence.

À la clôture de l'exercice, les libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et dont certains actifs à céder ne sont pas encore réalisés ou certains actifs financiers n'ont pas été reçus ou transférés donnent lieu à une écriture au passif du bilan en fonds reportés, avec pour contrepartie une charge. Ces fonds seront repris et constatés en produits au cours des exercices suivants, au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la réalisation de la libéralité.

La partie des libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et affectée par l'auteur de la libéralité à un projet particulier et défini, qui n'est pas encore utilisée à la clôture de l'exercice, est inscrite au passif du bilan en fonds dédiés, avec pour contrepartie une charge.

Mécénat pour un montant de 568k€ contre 1264k€ en 2024

Le mécénat est défini comme le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

La comptabilisation d'une opération de mécénat est faite à la date de la signature de la convention ou à défaut de conventionnement dûment établi, à la date d'encaissement.

Le Mécénat représente 2% du total des produits liés à la générosité du public en 2025.

A noter, dans le cadre de la nuit de la Philanthropie qui a lieu tous les deux ans, le mécénat intègre les dons faits par des entreprises ou des fonds de dotation.

Les autres produits liés à la générosité du public pour un montant de 2 278k€ contre 1 579k€ en 2024

Le Règlement ANC n°2018-06 définit les autres produits liés à la générosité du public comme Les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public : Il s'agit des redevances d'actifs incorporels, des loyers, des produits financiers et des plus ou moins-values cessions des actifs issus de l'AGP à l'exclusion de ceux reçus par legs et donations et destinés à être cédés.

2- Produits non liés à la générosité du public

Les contributions financières sans contrepartie sont de 1 399k€ contre 342 k€ en 2024

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité (montant reçu d'une fondation par exemple). Elle ne constitue pas la rémunération de prestations ou de fournitures de biens.

Autres produits non liés à la générosité du public sont de 20 473k€ contre 22 570k€ en 2024

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

- Les ventes de marchandises et de prestations de services ;
- Les revenus des actifs non issus de la générosité du public

3- Les subventions et autres concours publics 206 681 k€ contre 199 193 k€ en 2024

Ils sont représentés par les produits de journées et de dotation globale ainsi que les subventions versées par l'Etat, les régions, les départements, les Villes et les collectivités publiques.

L'augmentation est due principalement à l'octroi de CNR dans les EHPAD ainsi qu'à des subventions supplémentaires pour des ouvertures de dispositifs d'urgence.

4- Les reprises sur provisions et dépréciations d'un montant de 2 205k€ contre 2 823 k€ en 2024

Cette rubrique reprend l'ensemble des provisions et dépréciations inscrites au compte de résultat d'exploitation et exceptionnel.

5- Utilisations des fonds dédiés total pour un montant de 8 016k€ contre 5 562k€ en 2024

Le report des ressources non utilisées correspond à des dons et legs affectés, encaissés sur des exercices antérieurs et attribués sur la période à des projets.

Les charges par destination

Les missions sociales s'élèvent à 228 388 k€ contre 222 848 k€ en 2024

Les missions sociales représentent 86% des emplois de l'exercice. Elles sont décrites dans la première partie du rapport dans la Présentation de la Fondation.

Les frais de recherche de fonds s'élèvent à 6 576k€ contre 5 117k€ en 2024.

Ils représentent 2 % des emplois et 24% des produits liés à la générosité du public (et 19% si nous retenons en plus les contributions volontaires en nature) et sont de deux natures

- Les frais d'appel et de gestion des dons regroupent toutes les dépenses liées à des campagnes ciblées d'appel aux dons et au traitement de ceux-ci, comme les coûts d'impression et d'expédition des mailings, les charges de communication, les frais de location de fichiers d'adresses de prospects, les frais de gestion liés à l'encaissement des dons et à l'émission des reçus fiscaux par des prestataires.
- Les frais d'appel des legs (la gestion administrative des legs ayant été intégrée au Frais de fonctionnement) sont constitués par les frais des campagnes d'incitation aux dons, legs et donations.

Les frais de fonctionnement sont de 14 376k€ contre 12 686k€ en 2024. Ils sont constitués par les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité (gouvernance et direction générale, ressources humaines, comptabilité et gestion, système d'information, gestion administrative des legs). Les frais de fonctionnement de la Fondation représentent 5% du total des emplois.

Origine des dépenses de fonctionnement

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Frais de fonctionnement
Achats de marchandises	-
Variation de stock	-
Autres achats et charges externes	3 583 039
Aides financières	33 710
Impôts, taxes et versement assimilés	1 112 303
Salaires et traitements	5 708 739
Charges sociales, autres charges de personnel	2 839 257
Dotations aux amortissements et dépréciations	293 063
Dotations aux provisions	
Reports en fonds dédiés	
Autres charges	780 307
Charges financières	26 076
Charges exceptionnelles	-
Participations des salariés aux résultats	
Impôt sur les bénéfices	
TOTAL	14 376 494

Frais d'information et de communication

Il s'agit des charges liées aux actions d'information et de communication institutionnelles dont les moyens de diffusion ont été les suivants : spots télévisés et radios, affichage dans des lieux publics, annonces presses, Internet.

Frais de fonctionnement général

Ils sont constitués de l'ensemble des charges afférentes aux fonctions et moyens nécessaires à l'organisation de la Fondation, à l'exclusion des charges directes liées aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds et à la communication :

- Charges des directions support : direction générale ; direction des ressources humaines ; direction des programmes ; direction financière, direction des systèmes d'information ; direction des affaires générales ; direction qualité ; et coûts liés à la gouvernance (Conseil d'administration, comités) ;
- Coûts de la gestion temporaire des biens légués qui reprennent l'ensemble des dépenses facturées dans le cadre de la réalisation des legs.

Ces frais sont en croissance en 2025 (13 958 k€ en 2025 contre 12 275 k€ en 2024) principalement sous l'effet d'une hausse des frais de personnel pour améliorer le support aux établissements dans leur gestion.

Contributions volontaires en nature

L'estimation du bénévolat et des dons en nature s'élèvent respectivement à 1 547k€ et 5 348k€ et représentent près de 128 696 heures consacrées par les experts bénévoles.

Les contributions en nature consommées sont destinées à financer des missions sociales en France pour un montant de 7 861k€ contre 7 898 k€ en 2024.

Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds	
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes		
Achats de marchandises	253 842	-			-	
Variation de stock	2 661	-			-	
Autres achats et charges externes	81 175 770	188 541			5 008 203	
Aides financières	1 189 726	1 476 139			-	
Impôts, taxes et versement assimilés	11 448 964	157 964			165 719	
Salaires et traitements	81 311 719	950 239			956 401	
Charges sociales, autres charges de personnel	32 324 048	398 472			445 630	
Dotations aux amortissements et dépréciations	11 789 544				-	
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	4 073 441	3			439	
Charges financières	1 580 077	-			-	
Charges exceptionnelles	547 196	-			-	
Participations des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices						
TOTAL	225 696 989	3 171 358	-	-	6 576 392	-

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
Achats de marchandises	-				253 842
Variation de stock	-				2 661
Autres achats et charges externes	3 583 039				89 955 554
Aides financières	33 710				2 699 575
Impôts, taxes et versement assimilés	1 112 303				12 884 951
Salaires et traitements	5 708 739				88 927 097
Charges sociales, autres charges de personnel	2 839 257				36 007 407
Dotations aux amortissements et dépréciations	293 063				12 082 607
Dotations aux provisions		1 523 460			1 523 460
Reports en fonds dédiés				14 054 321	14 054 321
Autres charges	780 307				4 854 189
Charges financières	26 076				1 606 152
Charges exceptionnelles	-				547 196
Participations des salariés aux résultats					-
Impôt sur les bénéfices			-		-
TOTAL	14 376 494	1 523 460	-	14 054 321	265 399 013

Note 2- Le compte d'Emplois-Ressources

Le compte d'emploi annuel des ressources globalisé est constitué :

- De la colonne intitulée « dont générosité du public » du CROD,
- Du suivi du stock de la générosité du public d'ouverture et de clôture au pied du CER,
- De la présentation des contributions en nature liées à la générosité du public ventilées en emplois,
- De l'intégration d'un tableau de variation des fonds dédiés liés à la générosité du public.

Le stock de la générosité de clôture résulte du solde entre le stock d'ouverture de la générosité du public au 1^{er} janvier 2025 et augmenté de l'excédent de la générosité du public générée au cours de l'exercice (1 098 k€) correction faite des désinvestissements nets liés à la générosité du public (111k€) soit un montant de ressources liées à la générosité du public en fin d'exercice de 17 110 k€.

Ressources

Ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public intègrent l'ensemble des « dons » et « legs et autres libéralités », affectés ou non par les donateurs ou les testateurs. Elles sont perçues directement par le Siège de la Fondation de l'Armée du Salut.

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1 – MISSIONS SOCIALES	6 311 757	7 513 375
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	4 004 518	5 130 453
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	2 307 239	2 382 922
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	6 504 111	5 097 404
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	6 504 111	5 097 404
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	4 412 424	3 377 717
TOTAL DES EMPLOIS	17 228 292	15 988 495
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	8 748 439	3 961 628
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 098 040	2 363 089
TOTAL	27 074 770	22 313 213

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	23 355 807	20 934 803
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	10 157 762	9 264 551
- Legs, donations et assurances-vie	10 352 335	8 827 456
- Mécénats	567 584	1 263 510
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	2 278 127	1 579 286
TOTAL DES RESSOURCES	23 355 807	20 934 804
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	3 718 963	1 378 407
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL	27 074 770	22 313 211

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	15 901 124	13 410 477
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la Générosité du public	1 098 040	2 363 087
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	110 727	127 560
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	17 109 891	15 901 124

Les missions sociales représentent 87% du total des ressources y compris l'excédent lié à la Générosité du Public (cf. tableau du CROD Produits par Origine).

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	7 861 550	7 898 266
Réalisées en France	7 861 550	7 898 266
Réalisées à l'étranger	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	-	-
TOTAL	7 861 550	7 898 266

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	7 861 550	7 898 266
Bénévolat	1 546 926	1 542 625
Prestations en nature	966 562	643 021
Dons en nature	5 348 062	5 712 620
TOTAL	7 861 550	7 898 266

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	13 177 905	10 599 884
(-) Utilisation	- 3 730 217	- 1 383 607
(+) Report	8 748 439	3 961 628
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	18 196 127	13 177 905

Le Compte d'Emploi des Ressources de la générosité public montre que

- 60% des ressources collectées auprès du public ont été affectées aux missions sociales.
- Les frais de fonctionnement représentent 16% des ressources collectées.
- Les frais de recherche de fonds représentent 24% des ressources collectées.

Le tableau ci-après montre que ces % sont stables d'une année sur l'autre.

Affectation des ressources collectées auprès du public en 2025 par destination (en milliers d'euros)									
	2025		2024		2023		2022		2021
Affectation aux Missions Sociales *	16 158	59,7%	13 838	62,0%	13 872	63,8%	11 301	59,8%	10 828 61,4%
Frais de recherche de fonds	6 504	24,0%	5 097	22,8%	5 298	24,4%	4 853	25,7%	3 713 21,1%
Frais de fonctionnement **	4 412	16,3%	3 378	15,1%	2 557	11,8%	2 757	14,6%	3 084 17,5%
Total de la ressource collectée auprès du public	27 074	100%	22 313	100%	21 726	100%	18 911	100%	17 624 100%

Comme nous l'indiquions les années précédentes, les excédents de générosité du public qui ont été mis en stock au fur et à mesure, avec comme objet de venir financer des missions sociales sur des projets majeurs immobiliers, peuvent se concrétiser par des investissements.

A la clôture de l'exercice, il apparaît un excédent d'un montant de 1 098k€. Cet excédent va venir alimenter le stock de générosité du public pour être utilisé principalement à des missions sociales en cours ou à venir.

Solde des ressources collectées non affectées et non utilisées

Le solde des ressources collectées non affectées et non utilisées s'élève à 17110k€. Il est reporté sur les exercices à venir.

Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice

Le montant des fonds dédiés liés à la générosité du public non utilisés et reporté est de 18 196k€. Ce montant servira à financer les dépenses pour les projets définis par les donateurs.

V. Engagements hors bilan et informations complémentaires

Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes sur l'exercice, facturés au titre de leur mission d'audit légal des comptes de la Fondation, s'élèvent à un montant de 169 k€ TTC.

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Conformément à l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat, il est précisé que les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés sont le Président, le Trésorier et le Directeur Général. Le Président et le Trésorier étant bénévoles, l'information sur les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés de la Fondation de l'Armée du Salut ne peut être fournie, car elle correspondrait à une information individuelle

Engagements donnés

Engagements donnés	Montants en millier d'euros
Garantie d'emprunts contractés auprès de la Société Générale	
Inscription en hypothèque au 1er rang	3 682
Inscription en hypothèque au 2eme rang	303
Garantie d'emprunts contractés auprès du Crédit Coopératif	198
Inscription en hypothèque auprès de la BFCC 1er rang	2 415
Garantie d'emprunts contractés auprès de la Caisse d'Epargne	8 284
Inscription en hypothèque au Crédit Coop au 2eme rang	1 024
Inscription en hypothèque au Crédit Coop au 3eme rang	563
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	16 469

Engagements reçus

Engagements reçus	Montants en millier d'euros
Garantie d'emprunts contractés auprès de la CDC	15 983
Garantie d'emprunts contractés auprès de la BFCC	638
Garantie d'emprunts contractés auprès de la CE	6 032
Garantie d'emprunts contractés auprès de la LBP	7 023
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	29 676

Retraite

La Fondation n'a souscrit à aucun régime sur/complémentaire de retraite en faveur de ses salariés actifs ou retraités, ni à aucun avantage de prévoyance ou assimilé qui serait à verser à l'issue de la période d'activité. Ses seuls engagements en matière de retraite résultent de l'application de dispositions conventionnelles ou contractuelles concernant le versement d'une indemnité de départ en retraite.

La Fondation a choisi de ne pas comptabiliser ses engagements de retraite à l'exception de 511k€ accordés par les financeurs. Le montant évalué au 31 décembre 2025 est de 10 074k€ contre 10 754k€ au 31 décembre 2024.

Cet engagement est calculé sur l'ensemble des salariés CDI selon les hypothèses suivantes :

- Salaire de base par salarié reconstitué à partir des 3 derniers mois ;
- Progression des salaires conforme à celles des conventions collectives et accords en vigueur, selon l'ancienneté de chaque salarié et de son statut ;
- Âge théorique de départ à la retraite fixé à 65 ans ;
- Utilisation de la table de mortalité « INSEE 2019-2021 » ;
- Utilisation d'une table de turnover moyen, allant jusqu'à un taux de 8.93 % ;
- Prise en compte d'un taux d'actualisation de 3.96 %, d'un taux de charges sociales de 52 %

Legs

Les engagements de Legs acceptés au 08 juillet 2026 par le Conseil d'administration s'élèvent à 2 282 k€.

Transactions liées

❖ Conventions Fondation de l'Armée du Salut / Congrégation de l'Armée du Salut

Cadre de la convention

La Fondation de l'Armée du Salut en France finance les actions d'intérêt général mises en œuvre par la Congrégation de l'Armée du Salut en France. Le Conseil d'Administration de la Fondation du 06 décembre 2019 a listé un certain nombre d'actions auprès des publics en difficulté, organisées par les postes de la Congrégation de l'Armée du Salut, dans le cadre de leurs actions d'intérêt général.

Convention de financement des actions d'intérêt général

Cette convention signée en date du 06 décembre 2019, a été validée par le conseil d'administration de la Fondation à cette même date. Au titre de l'exercice 2025, la Fondation s'engage à verser à la Congrégation de l'Armée du Salut pour financer les actions d'intérêt général que cette dernière met en œuvre, une somme de 1 384 809€.

Convention de facturation de personnel de la Fondation de l'Armée du Salut à la Congrégation de l'Armée du Salut

Cette convention signée en date du 06 décembre 2019, a été validée par le conseil d'administration de la Fondation à cette même date. En contrepartie de ces services rendus à la Congrégation, la Fondation facture à la Congrégation un montant qui, pour cette année 2025 est de 418 044 €.

Par ailleurs, la Ville de Nice a confié à la Fondation de l'Armée du Salut la distribution de repas aux personnes en grandes difficultés sur sa commune. La Fondation ne disposant pas d'établissement sur la Ville de Nice, les dispositions de la convention sont assurées par la Congrégation ; dans l'exécution de cette mission, en plus du coût des prestations alimentaires et de nettoyage, trois salariés de la Fondation sont mis à disposition de la Congrégation. Au titre de l'exercice, l'impact de cette convention a été de 357192€.

❖ Bail locatif entre la SCI Paris Lilas et la Fondation de l'Armée du Salut

Il a été mis en place entre la SCI Paris Lilas et la Fondation de l'Armée du Salut, un bail locatif a été signé en 2017. Le loyer au titre de la période de l'exercice s'élève à 1 122k€ a été comptabilisé sur l'exercice.

❖ Convention d'avance en compte courant entre la SCI L'Entente et la Fondation de l'Armée du Salut

Afin de faciliter les besoins de trésorerie de la SCI L'Entente et en attendant que celle-ci puisse facturer un loyer au Foyer d'Action Educative de Strasbourg, il a été mis en place entre la SCI L'Entente et la Fondation de l'Armée du Salut, une convention d'avance en compte courant, signée le 20 mars 2019, après validation par le bureau de la Fondation le même jour.

La convention prévoit une avance de 900k€, pour une durée illimitée, la Fondation peut en demander le remboursement à tout moment ; les sommes versées en compte courant font l'objet d'une rémunération annuelle de 0,10 %. Deux nouvelles conventions ont été signées en 2020 pour 400k€ et en 2021 pour 400k€ aux mêmes conditions que la précédente. Le cumul de cette avance de trésorerie s'élève à 1 710k€.

